



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

---

SYNDICAT MIXTE DE  
GARRIGUES CAMPAGNE

---

SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

---

**Rapport annuel sur le prix et la  
qualité du Service Public de l'eau  
potable**

**EXERCICE 2018**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>	<b>7</b>
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	8
1.3	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	10
1.4	CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT	11
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	12
1.6	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	14
1.6.1	RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES	14
1.6.2	ALIMENTATION SECONDAIRE	15
1.6.3	PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION	15
1.7	VOLUMES PRODUITS	15
1.8	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	16
1.9	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	17
1.10	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	18
1.11	DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE	19
1.12	REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT	21
1.13	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018	22
1.14	RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE	22
1.15	LES TRAVAUX CONCESSIONS	24
1.16	LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER	24
1.17	LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT	25
<b>2</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>26</b>
2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	26
2.2	PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE	26
2.3	REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	27
2.4	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	27
2.5	FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT	28
2.6	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE	31
2.7	FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET	31
2.7.1	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2018	32
2.7.2	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019	33
2.8	RECETTES	34
2.8.1	RECETTES DU DELEGATAIRE	34
2.8.2	RECETTES DU SYNDICAT	34
2.8.3	RECETTES DE TIERS	35
<b>3</b>	<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>	<b>36</b>
3.1	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)	36

<b>3.2</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)</b>	<b>36</b>
<b>3.3</b>	<b>DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)</b>	<b>36</b>
<b>4</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>37</b>
<b>4.1</b>	<b>LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER</b>	<b>37</b>
4.1.1	TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)	37
4.1.2	TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	38
4.1.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	41
4.1.4	TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)	41
<b>4.2</b>	<b>LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE</b>	<b>42</b>
4.2.1	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)	42
4.2.2	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	45
4.2.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)	46
<b>4.3</b>	<b>LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE</b>	<b>48</b>
4.3.1	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	48
4.3.2	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	51
4.3.3	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	51
4.3.4	INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	52
4.3.5	PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	52
4.3.6	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	53
<b>4.4</b>	<b>LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET</b>	<b>54</b>
4.4.1	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	54
4.4.2	MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	54
<b>4.5</b>	<b>LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS</b>	<b>55</b>
4.5.1	RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES	55
4.5.2	NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES	55
4.5.3	AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE	55
4.5.4	ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE	55
4.5.5	INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE	56
<b>4.6</b>	<b>LES PENALITES</b>	<b>56</b>
<b>5</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>57</b>
<b>5.1</b>	<b>MONTANTS FINANCIERS</b>	<b>57</b>
<b>5.2</b>	<b>ETAT DE LA DETTE DU SERVICE</b>	<b>57</b>
<b>5.3</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>57</b>
<b>5.4</b>	<b>PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX</b>	<b>57</b>
<b>5.5</b>	<b>PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>58</b>
<b>6</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b>	<b>59</b>
<b>6.1</b>	<b>OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)</b>	<b>59</b>

---

<b>7</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>60</b>
<b>7.1</b>	<b>ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION</b>	<b>60</b>
<b>7.2</b>	<b>ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION</b>	<b>64</b>
<b>7.3</b>	<b>ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE</b>	<b>82</b>

# Préambule

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de la Collectivité est rédigé en suivant le plan défini par le décret n°2007-675 du 2 Mai 2007, en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, et rappelé ci-après :

## 1° Caractérisation technique du Service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- nombre d'abonnements ;
- volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

## 2° Tarification de l'eau et recettes du service :

- présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

## 3° Indicateurs de performance :

- données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

#### 4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ;
- encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

#### 5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par rapport à cette trame réglementaire et compte tenu des spécificités du contrat d'affermage, quelques détails techniques complémentaires sont apportés :

- au chapitre 1 : Caractérisation technique du Service :
  - Description générale des ouvrages du Service
  - Faits marquants de l'exercice 2018
  - Les travaux concessifs
- au chapitre 3 : Indicateurs de performances :
  - Les indicateurs de performances complémentaires contractuels
  - Les pénalités

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne assure et organise sur l'ensemble de son territoire l'exploitation des captages, réseaux d'adduction et de distribution publique d'eau potable :

- Etude, construction de réseaux d'adduction et transfert et équipements nécessaires (réservoirs, stations de pompage et de traitement)
- Extension et renouvellement des réseaux de distribution
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal.

• Nom de la collectivité : Syndicat Mixte Garrigues Campagne

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

• Compétences liée au service :

Production  Transfert  Distribution

• Territoire desservi

(Nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

24 Communes adhérentes + 1 Commune desservie (Prades le Lez) :

ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, *PRADES le LEZ*, RESTINCLIERES, SAINT-BEAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.

à l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de :

- ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup
- CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.

A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.

- Existence d'un schéma de distribution  Non  Oui, date d'approbation : 27 juin 2012
- Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation : 3 décembre 2009
- Existence d'une CCSPL  Non  Oui

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

---

Le Service est exploité en délégation de service public (affermage).

### Délégation de Service public :

- Nom du délégataire : Entreprise RUAS Michel SA
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> Janvier 2010
- Date de fin de contrat : 31 Décembre 2021 (contrat de 12 ans)
- Missions du délégataire :
  - Assurer en continu (sauf cas de force majeure) la livraison, au compteur de chaque abonné du territoire syndical, une eau potable de bonne qualité en quantité et pression suffisantes.
  - S'engager sur des objectifs de résultats (rendements de réseau ; qualité et pression) et des indicateurs de performances.
  - Assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de captage, pompage, surpression, traitement et télégestion ;
  - Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des réservoirs de stockage et des canalisations destinées à l'adduction et à la distribution de l'eau potable y compris la partie des branchements située sous la voirie publique et les ouvrages accessoires, tels que vannes, réducteurs, compteurs ;
  - Réaliser les travaux de branchements neufs et leur mise en service;
  - Mettre en œuvre le programme contractuel de travaux concessifs ;
  - Assurer le renouvellement de la robinetterie et tout appareillage hydraulique, des machines tournantes et de l'équipement des appareils de captage, pompage, surpression, traitement, télégestion, branchements, compteurs, conformément
    - au programme de renouvellement fonctionnel et patrimonial du contrat
    - à la répartition contractuelle des travaux entre Délégataire et Collectivité;
  - S'engager sur un montant prévisionnel et un calendrier d'investissement au titre de ses obligations en matière de renouvellement des ouvrages et équipements dont il a la charge.
  - Garantir la continuité du Service par un système d'astreinte
  - Assurer la gestion des abonnés (souscription des nouveaux abonnements, tenue à jour du fichier des abonnés, relève des compteurs, facturation, encaissement, reversement des redevances ;
  - Surveiller la bonne application du règlement de Service ;
  - Assurer l'accueil Clientèle, traiter les demandes et les réclamations ;
  - Tenir à jour l'inventaire des biens affermés et les plans des ouvrages



Avenants au contrat :

- Avenant n°1 à date d'effet au 17 mars 2014 :

Cet avenant :

- clarifie quelques points du contrat de base,
- le réseau de télé relève (répéteurs et concentrateurs) n'est plus un bien de retour et deviennent propriété de VEOLIA EAU,
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
  - concernant certains équipements de télé relève
  - intégration du nouveau site de production de FONTBONNE – MOUGERES,
  - retrait du périmètre affermé du site de production de FONTBONNE Sud.

- Avenant n°2 à date d'effet au 1 janvier 2018 :

Cet avenant :

- prend en compte les dispositions réglementaires récentes :
  - Loi N° 2010-788 (Grenelle 2), induisant notamment la création d'un guichet unique national centralisant les informations sur les réseaux moyennant une redevance annuelle.
  - Loi N° 2013-312 (Brottes) consacrant l'interdiction d'interruption de la fourniture d'eau dans les résidences principales en cas d'impayés.
  - Loi N° 2011-525 (Warsmann) imposant outre l'alerte à l'utilisateur en cas de surconsommation, la mise en œuvre de nouvelles modalités de dégrèvement lors de fuites après compteur générant d'importantes pertes de recettes.
  - Loi N° 2014-344 (Hamon) cette mesure complexifie les recouvrements sur les abonnés, ainsi que la régularisation des usagers non déclarés.
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
  - Intégration des nouvelles installations créées par le SMGC à savoir, le doublement de la cuve et la modification des surpresseurs au réservoir des Mourguettes à St Geniès des Mourgues, ainsi que la création d'un nouveau réservoir de 1500 m3 et des équipements techniques y afférant sur la ZAC de Caylus à Castelnau le Lez
- prévoit le déploiement de 80 capteurs « Zonescan » acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites. Le fermier en assurera l'exploitation à ses frais.
- établit un état des lieux des travaux concessifs
- présente les nouvelles modalités de renouvellement des biens du service. Ces nouvelles dispositions génèrent la prise en charge au niveau du SMGC d'une déduction des produits de la surtaxe reversée d'un montant de 2,12 € HT semestriel par abonné, ainsi qu'une majoration de la rémunération du fermier de 0,0098 € HT/m3.

### 1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le Service public d'eau potable dessert environ 62 917 habitants.

	2017	2018	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	62 042	62 917	+ 1,41%

Croissance légèrement moins importante qu'en 2016 (2,85%) et 2017 (3,17%).

La répartition par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2017	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2018	N/N-1
ASSAS	1 528	1 541	0,9%
BAILLARGUES	7 005	7 202	2,8%
BEAULIEU	1 728	1 778	2,9%
BOISSERON	1 922	1 931	0,5%
BUZIGNARGUES	297	318	7,1%
CAMPAGNE	321	322	0,3%
CASTELNAU LE LEZ	19 567	19 886	1,6%
CASTRIES	6 138	6 162	0,4%
CLAPIERS	5 478	5 527	0,9%
FONTANES	348	350	0,6%
GALARGUES	711	729	2,5%
GARRIGUES	178	179	0,6%
GUZARGUES	528	533	0,9%
MONTAUD	994	996	0,2%
PRADES LE LEZ	10	11	10,0%
RESTINCLIERES	1 708	1 754	2,7%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1 028	1 036	0,8%
SAINT DREZERY	2 343	2 365	0,9%
SAINT GENIES DES MOURGUES	1 886	1 884	-0,1%
SAINT HILAIRE DE BEA UVOIR	407	415	2,0%
SAINT JEAN DE CORNIES	711	723	1,7%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	681	675	-0,9%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	811	866	6,8%
SAUSSINES	1 003	1 022	1,9%
TEYRAN	4 711	4 712	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>62 042</b>	<b>62 917</b>	<b>1,4%</b>
	Hausse	875	

## 1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	PRADES le LEZ	Vente d'eau potable		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de JACOU	Vente sans contrat		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de SAINT BRES <i>Convention de principe, non suivie d'effet à ce jour</i>	Maxi 72 000 m <sup>3</sup> /an 400 m <sup>3</sup> /jour du 1er juin au 15 septembre	16 novembre 2011	
Vente	SMEA Pic Saint Loup	Vente en gros D'eau potable : 40m <sup>3</sup> /h – 960 m <sup>3</sup> /j 365 jours/an Engagement de prise de 80% des Volumes disponibles. <i>Tarif : 0,5624 €/m<sup>3</sup> Valeur 1/7/2012</i>	21 mars 2013 <b>Renouvelé le 16 mai 2017</b>	<b>4 ans</b>
Achat	SIAEP du Pic Saint Loup	Achat d'eau en gros d'eau potable : alimentation de la Zone de Patus à St Vincent	1990	

## 1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnements est égal au nombre de compteurs installés sur le territoire de la Collectivité.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

	2017	2018	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	25 273*	26 075*	+ 3,17%
-domestiques	25 257	26 060	+ 3,18%
-autres que domestiques	12	11	
-autres services d'eau potable	4	4	
* inclus les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat			

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	Nombre d'abonnés au 31/12/2018	N/N-1
ASSAS	623	631	1,3%
BAILLARGUES	2732	2772	1,5%
BEAULIEU	896	911	1,7%
BOISSERON	822	839	2,1%
BUZIGNARGUES	170	169	-0,6%
CAMPAGNE	140	140	0,0%
CASTELNAU LE LEZ	7217	7757	7,5%
CASTRIES	2568	2622	2,1%
CLAPIERS	2166	2157	-0,4%
FONTANES	160	162	1,3%
GALARGUES	307	310	1,0%
GARRIGUES	90	97	7,8%
GUZARGUES	183	183	0,0%
MONTAUD	431	437	1,4%
RESTINCLIERES	791	826	4,4%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	481	505	5,0%
SAINT DREZERY	1081	1107	2,4%
SAINT GENIES DES MOURGUES	912	919	0,8%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	177	181	2,3%
SAINT JEAN DE CORNIES	299	307	2,7%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	317	320	0,9%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	343	343	0,0%
SAUSSINES	423	426	0,7%
TEYRAN	1940	1950	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>25 269</b>	<b>26 071</b>	<b>3,2%</b>
	Hausse	802	

Progression moins importante que l'année précédente (+ 1 964 en 2017).

Le nombre d'abonnés compteurs est différent du nombre de branchements (un abonné peut avoir plusieurs compteurs)

## 1.6 NATURE DES RESSOURCES EN EAU

### 1.6.1 RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES

Les ressources utilisées sont des nappes souterraines captées à partir de 6 sites de production.

Depuis 2014, le site de MOUGERES est en production et a remplacé celui de FONTBONNE Sud.

Le tableau ci-dessous précise les volumes pompés sur chaque site. Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée :

	Année	2017	2018	N/N-1	Moyenne 2018	Autorisation m3/jour
<b>1</b>	<b>Volume prélevé par pompage (m3) dont :</b>	<b>5 962 200</b>	<b>5 891 980</b>	<b>- 1,18%</b>	<b>16 142</b>	<b>32 970</b>
	Pompage de Bérange	994 334	1 080 615	+ 8,68%	2 961	8 000 9 600 maxi
	Pompage de Castelnaud (la Crouzette)	2 339 239	2 372 793	+ 1,43%	6 501	10 390 15 960 maxi
	Pompage de Fontmagne	844 910	730 197	- 13,58%	2 001	4 000 9 600 maxi
	Pompage de Mougères	1 088 814	1 116 773	+ 2,57%	3 060	7 200 7 200 maxi
	Pompage des Candinières	425 144	283 505	- 33,32%	777	1 943 4 344 maxi
	Pompage de Peillou	269 759	308 097	+ 14,21%	844	1 440 1 200 maxi
<b>2 inclus</b>	<b>Volume prélevé pour les besoins des usines (m3)</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>			
	<b>Volume prélevé global m3</b>	<b>5 962 200</b>	<b>5 891 980</b>	<b>- 1,18%</b>		
<b>1 - 2</b>	<b>Volume produit introduit dans les réseaux m3</b>	<b>5 962 200</b>	<b>5 891 980</b>	<b>- 1,18%</b>		

Depuis l'année 2012, RUAS intègre les besoins des usines dans les volumes prélevés dans chaque ressource. En 2018, RUAS n'a pas noté de besoin d'usines spécifique, comme en 2017 et 2016.

L'évolution 2017 – 2018 met en évidence :

- Une baisse des productions (-1,2%),
- Des hausses de production importantes sur les captages BERANGE et PEILLOU
- Des baisses de production importantes sur les captages de FONTMAGNE et CANDINIÈRES.

Les productions sont nettement en deçà des capacités de production et des valeurs d'autorisations de prélèvements.

Ceci est sécurisant pour le Syndicat et lui permettrait de faire face à des problématiques techniques ou de pollution, accidentelle ou non, sur une ressource.

## 1.6.2 ALIMENTATION SECONDAIRE

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau au Syndicat du Pic Saint Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues :

	2017	2018	N/N-1
Volumes achetés à d'autres Services d'eau potable	6 303	6 575	+ 4,32%

## 1.6.3 PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION

	2017	2018	N/N-1
A - Volume prélevé par les ressources propres du Syndicat m <sup>3</sup>	5 962 200	5 891 980	- 1,18%
B - Besoins des usines m <sup>3</sup>	0	0	0,00%
<b>1 - Volume produit m<sup>3</sup> (A-B)</b>	<b>5 962 200</b>	<b>5 891 980</b>	- 1,18%
<b>2 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable m<sup>3</sup></b>	<b>6 303</b>	<b>6 575</b>	4,32%
<b>Production Totale 1 + 2</b>	<b>5 968 503</b>	<b>5 898 555</b>	
<i>Hausse de la production totale</i>		- 69 948	- 1,17%
<b>3 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable m<sup>3</sup></b>	<b>254 665</b>	<b>334 961</b>	+ 31,53%
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>) : 1 + 2 - 3</b>	<b>5 713 838</b>	<b>5 563 594</b>	
<i>Hausse de la mise en distribution</i>		- 150 244	- 2,63%

## 1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée (traitement de désinfection au chlore gazeux sur les sites de production).

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés, aucun site ne disposant par exemple de station de filtration consommatrice d'eau pour réaliser les contre-lavages périodiques.

## 1.8 VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE

	2017	2018	N/N-1
1 - Volume comptabilisé pendant la période de facturation (m <sup>3</sup> ) – hors vente en gros	4 268 757	4 215 064	- 1,26%
..... Dont volumes facturés	4 188 394	4 142 303	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégrévés	80 363	72 761	
2 - Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	35 643	32 897	-7,70%
3 - Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	45 550	35 218	-22,68%
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>) : 1 + 2 + 3</b>	<b>4 349 950</b>	<b>4 283 179</b>	<b>- 1,53%</b>
Nombre de semaines de consommation	51,71	51,29	
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	362	359	
1bis - Volume comptabilisé ramené à 12 mois (365 ou 366 jours) (m3)	(4 304 133)	(4 285 511)	- 0,43%
<b>1bis+2+3 : Volume consommé autorisé 365 jours (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 385 326</b>	<b>4 353 626</b>	<b>- 0,72%</b>

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Au sens du décret, le **volume comptabilisé est ramené sur 12 mois (365 ou 366 jours)**. Ceci a un impact sur le volume consommé autorisé.

**Le volume consommé autorisé** -(V6 dans le bilan hydraulique) est la somme :

- du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice - (V7 maintenu à 365 jours dans le bilan hydraulique),
- du volume des consommateurs sans comptage (essais poteaux défense incendie, bornes fontaines, arrosage public sans compteur,...) - (V8 dans le bilan hydraulique).
- et des volumes de service du réseau (purges, vidanges, nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux...) - (V9 dans le bilan hydraulique).



## 1.9 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice.

**Le volume vendu, calculé par le Délégué**, est égal au volume consommé autorisé (calculé en 1.8), après déduction du volume de service du réseau (V9 dans le bilan hydraulique).

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007, le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	N/N-1
<b>Calcul du volume vendu</b>	<i>Extrait du RAD 2017</i>	<i>Extrait du RAD 2018</i>	
<b>1 - Rappel du Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>) :</b>	<b>4 349 950</b>	<b>4 283 179</b>	<b>- 1,53%</b>
2 - Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )	45 550	35 218	-22,68%
<b>Volume vendu aux abonnés du Service en m<sup>3</sup> (1-2)</b>	<b>4 304 400</b>	<b>4 247 961</b>	<b>- 1,31%</b>
..... Dont volumes facturés	4 188 394	4 142 303	
..... Dont volumes livrés gratuitement y.c. volumes dégrévés	80 363	72 761	
..... Dont volume consommateurs sans comptage	35 643	32 897	-7,70%
<b>Ventilation du Volume vendu selon décret m<sup>3</sup> (1 + 2) =</b>	<b>4 559 065</b>	<b>4 582 922</b>	<b>+ 0,52%</b>
<b>1 - Volume vendu aux abonnés du Service m<sup>3</sup></b>	<b>4 304 400</b>	<b>4 247 961</b>	<b>- 1,31%</b>
..... Dont domestiques ou assimilés	4 205 769	4 149 596	- 1,34%
..... Dont Autres que domestiques	98 631	98 365	-0,27%
<b>2 - Volume vendu à d'autres Services</b>	<b>254 665</b>	<b>334 961</b>	<b>+ 31,53%</b>

A noter que dans l'estimation du Délégué :

- Les dotations gratuites (dégrèvements pour fuites) sont évidemment intégrées dans le volume vendu aux abonnés du service.  
En application du décret n° 2012-1078 sur les dégrèvements, les dégrèvements déclarés par RUAS ont été de 72 761 m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (236 dossiers).
- Le Fermier intègre également, dans les volumes vendus aux abonnés du Service, les volumes des consommateurs sans comptage : **usagers connus avec autorisation** (V8 dans le bilan hydraulique).

Les consommations annuelles moyennes par abonné ressortent à :

Année	2017	2018	Standard
Consommation spécifique par habitant (l/habitant/jour)*	181	176	200
Consommation spécifique par abonné (m <sup>3</sup> /abonné/an)**	161	153	120

$$* \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2018)}}{\text{Nb d'habitants} * \text{Nb de jours entre relèves}} = \frac{(3849911+124794) * 1000}{62917 * 359} = 176 \text{ l/hab/jour}$$

$$** \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2018)}}{\text{Nb d'abonnés domestiques}} = \frac{(3849911+124794)}{26060} = 153 \text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

Les consommations spécifiques par habitant et par abonné sont en légère baisse.

Le tableau ci-après précise les volumes vendus par Commune.

Commune	Volumes vendus au 31/12/2017	Volumes vendus au 31/12/2018	N/N-1
ASSAS	113 444	106 012	-6,6%
BAILLARGUES	430 450	438 341	1,8%
BEAULIEU	117 766	112 979	-4,1%
BOISSERON	104 001	98 439	-5,3%
BUZIGNARGUES	21 326	21 387	0,3%
CAMPAGNE	15 598	14 203	-8,9%
CASTELNAU LE LEZ	1 571 428	1 600 249	1,8%
CASTRIES	386 628	372 056	-3,8%
CLAPIERS	365 628	360 903	-1,3%
FONTANES	26 473	23 860	-9,9%
GALARGUES	37 626	37 080	-1,5%
GARRIGUES	8 215	8 954	9,0%
GUZARGUES	28 772	28 230	-1,9%
MONTAUD	69 603	59 890	-14,0%
RESTINCLIERES	103 636	101 855	-1,7%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	70 560	61 030	-13,5%
SAINT DREZERY	170 733	170 179	-0,3%
SAINT GENIES DES MOURGUES	100 002	100 613	0,6%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	22 349	22 024	-1,5%
SAINT JEAN DE CORNIES	38 217	38 240	0,1%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	58 332	54 516	-6,5%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	54 062	52 897	-2,2%
SAUSSINES	54 105	46 352	-14,3%
TEYRAN	299 803	284 775	-5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 268 757</b>	<b>4 215 064</b>	<b>-1,3%</b>

Valeurs légèrement différentes dans le calcul des volumes vendus dans l'exercice : **4 247 961 m<sup>3</sup>**

Cette différence peut s'expliquer par un décalage entre les relevés. Les volumes vendus ne représentent pas exactement la même période dans les cas. La valeur de 4 247 961 est un volume ramené sur 365 jours, ce qui n'est pas forcément le cas des volumes vendus par commune.

## 1.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le « réseau de desserte » est équivalent au réseau de distribution sans les branchements. Il intègre l'ensemble des canalisations de transfert et de distribution acheminant l'eau depuis les points de traitement jusqu'aux points de raccordements des branchements des abonnés.

<b>Canalisations</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>N/N-1</b>
Longueur du réseau d'adduction (ml)	115 300	111 325	-3,45%
Longueur du réseau de distribution (ml)	464 895	467 806	+ 0,63%
<b>TOTAL : réseau de desserte (ml)</b>	<b>580 195</b>	<b>579 131</b>	<b>-0,18%</b>
Longueur des branchements (ml)	131 430	134 280	+ 2,17%
Linéaire total du réseau du Syndicat (ml)	711 625	713 411	+ 0,25%

## 1.11 DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE

L'inventaire au 31 Décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E.

Les biens propres de la Société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

<b>Installation de production</b>	<b>Capacité de production (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>Qualification</b>
Pompage de Bérange	9 600	Bien de retour
Pompage de la Crouzette	15 960	Bien de retour
Pompage de Fontmagne	9 600	Bien de retour
Pompage de Mougères	7 200	Bien de retour
Pompage des Candinières	4 344	Bien de retour
Pompage de Peillou	1 200	Bien de retour
<b>Capacité totale de Production</b>	<b>47 904</b>	

<b>Installation de reprise, de pompage ou surpresseur</b>	<b>Débit des pompes (m<sup>3</sup>/h)</b>	<b>Qualification</b>
Reprise de Bérange	200	Bien de retour
Reprise de Castries	160	Bien de retour
Reprise du Peillou	65	Bien de retour
Reprise Fontbonne BS vers HS	320	Bien de retour
Reprise La Gardie	320	Bien de retour
Reprise Malrives	510	Bien de retour
Reprise Pierre Plantée	150	Bien de retour
Surpresseur St Hilaire de Beauvoir	12	Bien de retour
Surpresseur Assas	16	Bien de retour
Surpresseur de Saint Génies	15	Bien de retour
Surpresseur Montaud	60	Bien de retour
Surpresseur Planchenault	16	Bien de retour
surpresseur St Jean de Cornies	67	Bien de retour
<b>Capacité totale</b>	<b>1 911</b>	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )	Qualification
Assas - Le Raoulet	1300	Bien de retour
Bâche Bérange	120	Bien de retour
Baillargues	2000	Bien de retour
Beaulieu	150	Bien de retour
Boisseron (Planchenault)	600	Bien de retour
Buzignargues	500	Bien de retour
Campagne	150	Bien de retour
Castelnau-Le-Lez - Le Caylus	1500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 1	4000	Bien de retour
Castelnau Le Lez 2	2500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 3	600	Bien de retour
Castries 1	1000	Bien de retour
Castries 2	600	Bien de retour
Clapiers (sur tour)	200	Bien de retour
Calpiers La ZAC	1000	Bien de retour
Clapiers Las Courejas	1300	Bien de retour
Fontanès Quintillargues	500	Bien de retour
Fontbonne Bas Service	800	Bien de retour
Fontbonne Haut Service	2500	Bien de retour
Galargues	250	Bien de retour
Garrigues	150	Bien de retour
Guzargues	500	Bien de retour
Malrives	1750	Bien de retour
Montaud - Monflaur	250	Bien de retour
Pierre Plantée	3000	Bien de retour
Restinclières	150	Bien de retour
Saussines*	200	Bien de retour
St Bauzille de Montmel	580	Bien de retour
St Drézéry Le Miradou	250	Bien de retour
St Géniiès des Mourgues 1	1000	Bien de retour
St Géniiès des Mourgues 2	250	Bien de retour
st Hilaire de Beauvoir	150	Bien de retour
St Jean de Cornies	150	Bien de retour
Teyran Plan Redon	2300	Bien de retour
Teyran village	200	Bien de retour
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>32 250</b>	

\* Cet ouvrage a été démoli durant l'année 2018

Canalisations		Qualification
Longueur de canalisations d'adduction (ml)	111 325	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	602 086	Bien de retour

<b>Branchements</b>		<b>Qualification</b>
Nombre de branchements	22 380	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	134 280	Bien de retour

<b>Equipements de réseau</b>		<b>Qualification</b>
<b>Nombre total d'équipements</b>	<b>5 428</b>	Bien de retour
dont poteaux incendie	1 110	Bien de retour
dont bornes monétiques*	3	Bien de retour
dont vannes de sectionnement	3 418	Bien de retour
dont vidanges	253	Bien de retour
dont ventouses	630	Bien de retour
dont réducteurs de pression	14	Bien de retour

<b>Compteurs (*)</b>	<b>Nombre</b>	<b>Qualification</b>
Nombre de compteurs	26 854	Bien de reprise partielle

Avec la démolition du réservoir sur tour de Saussines (200 m3), la capacité totale des réservoirs a légèrement diminué en 2018.

## 1.12 REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT

### 1. Propositions d'amélioration :

- Sécurisation des sites : mise en place de dispositifs de double protection d'accès à l'eau, y compris contrôle par lecteur de badge pour les réservoirs occupés par des opérateurs téléphoniques.
- En cas de coupure électrique : mise en place d'un inverseur de sources et d'un coffret de branchement rapide pour groupe électrogène sur l'ensemble des sites de production ainsi que les ouvrages de reprise.
- Guzargues – Réservoir semi-enterré : Réfection du chemin d'accès (dégradations naturelles)
- Baillargues – Réservoir semi-enterré : Ragréage de l'intérieur de la chambre de vannes + réfection du génie civil (poutres et acrotère cuve sud) + renforcement de la clôture existante (hauteur)
- Castelnau-le-Lez – Pompage de la Crouzette : Travaux de canalisations pour mise en décharge de chaque forage en cas de pollution de la nappe (demande de l'ARS) + remise en peinture et rafraîchissement du local électrique
- Castelnau-le-Lez – La Gardie – Réservoirs jumelés (2 500 m3) : Réfection du génie civil suite à vieillissement du béton et apparition de fissures prononcées sur les ouvrages.
- Castelnau-le-Lez – La Gardie – Réservoir de 4 000 m3 : Réfection de l'étanchéité de la cuve

- Galargues – Réservoir sur tour : Mise en place d'une clôture pour sécuriser l'accès au site
- Montaud – Surpresseur de Montlaur : Remise en état de l'intérieur du local + réfection de l'isolation suite à humidité et moisissures
- Restinclières – Réservoir sur tour : Confection d'un exutoire pour la canalisation de vidange. Lors des opérations de nettoyage, l'eau s'écoule sur la route et dans le terrain des riverains.
- Saint Geniès-des-Mourgues – Pompage du Bérage : Confection d'une dalle béton + accès pour livraison / manutention des bouteilles de chlore gazeux.
- Galargues – Fontbonne Bas Service : augmentation de la capacité de stockage du service de Fontbonne Bas Service. (volume actuel = 800 m3)
- Castries – Réservoir Castries Haut Service : réfection de l'étanchéité des 2 cuves (centrale et périphérique)
- Castries – Réservoir Bas Service : réfection de l'étanchéité des 2 cuves + déplacement des groupes de pompage en cale sèche + création de vidanges individuelles par cuve + mise en place régulation par capteur de pression et variateurs de vitesse pour permettre le bypass du Haut Service.

### 1.13 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

- a) Hausse du nombre d'abonnés (+3,2%),
- b) Baisse de l'ensemble des volumes pompés, produits (-1,2%) et distribués (- 2,6%),
- c) Hausse du rendement du réseau (+0,8 %) soit un passage de 77,7 à **79,5%**,
- d) Points positifs :
  - Interconnexion avec le SMEA du Pic Saint Loup (335 000 m<sup>3</sup> de vente en gros du Syndicat),
  - Conformité microbiologique : objectif de performance (100%) atteint,
  - Conformité physico-chimique : objectif de performance (100%) atteint,
- e) Points négatifs :
  - 1 209 968 m<sup>3</sup> de pertes,
  - 4 567 interventions Clientèle en 2018.

### 1.14 RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE

- En matière de choix d'équipements performants sur les réseaux et les usines,
- En matière de choix d'équipements fiables et adaptés pour le parc compteurs.

La liste des renouvellements ci-après ont été transmis fin 2018 dans le cadre de la construction budgétaire du programme travaux 2019 du Syndicat :

- **Assas – Chemin du Mas de Peret** : Renouvellement et renforcement PVC DN 50mm en DN 100mm suite à de nombreuses fuites (550 ml).

- **Beaulieu – Croisement du Peillou** : Renouvellement fonte grise DN250mm + DN200mm entre Beaulieu et le croisement du chemin d'accès au pompage du Peillou (2 900 ml).
- **Baillargues – Route Impériale** : Renforcement fonte DN 60/80mm en DN 150mm (540 ml) car fuites et projet immobilier.
- **Baillargues – Rue de la Villette** : Renforcement fonte DN 60mm en DN 150mm (420 ml). Nombreuses fuites + renforcement pour défense incendie du secteur.
- **Baillargues – Rue François Perroux** : Raccourcissement du tracé de la canalisation en DN200mm pour déplacement PI en domaine public
- **Baillargues – Boulevard de Massane** : Sécurisation de l'alimentation du domaine de Massane (Golf, lotissements), la zone est en attente actuellement, et alimentée par une canalisation en DN250mm fonte.
- **Campagne – Allée du nouveau monde - Alimentation du réservoir sur tour**: abandon des anciens réseaux fuyards (400 ml de DN150mm) et pose d'un nouveau réseau DN150mm (250 ml) (NB: la cave coopérative est actuellement alimentée sur le réseau feeder en aval du raccordement)
- **Castelnau le Lez – Allée des Mésanges** : 150 ml de Fonte DN 100mm à déplacer en domaine public.
- **Castelnau le Lez – Rue du Prado / Chemin du Lez** : Renouvellement Fonte en DN100 suite à de nombreuses fuites (500 ml).
- **Castelnau le Lez – Chemin de Substantion** : Renforcement fonte DN 80mm en DN 150mm (470 ml) car nombreuses fuites.
- **Castelnau le Lez – Chemin St Nicolas / Ch des Sapins** : Renforcement fonte DN 60mm en DN 100 ou 150mm (480 ml) car nombreuses fuites + renforcement pour défense incendie du secteur.
- **Castelnau-le-Lez – Avenue du Devois** : Dévoiement de la canalisation située en domaine privé
- **Castries – Avenue de Sommières** : Suppression Fonte DN 60mm sur trottoir suite à de nombreuses fuites (180 ml) + mutation des branchements.
- **Castries – Rue des Ecoles / Avenue de la Gare** : Suppression doubles réseaux, Fonte DN 100mm rue des Ecoles (120 ml) + Fonte DN 60/80mm avenue de la Gare (250 ml) + mutation des branchements.
- **Castries – Rue Alphonse Daudet / Impasse de la Réserve** : Renouvellement et renforcement fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (220 ml).
- **Clapiers – Rue des Rayons d'Oc** : Dévoiement de la canalisation située en domaine privé
- **Fontanès – Chemin du Mas de Laroque** : Renouvellement et renforcement Fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (1 200 ml).
- **Galargues – chemin de la Pène** : renouvellement feeder DN300mm (800 ml)

- **Montaud – Hameau de Montlaur** : renouvellement feeder DN150mm (2400 ml) suite à de nombreuses fuites
- **Restinclières – chemin du Thym** : Maillage entre les 2 canalisations en DN150mm (30 ml) dans cette rue afin d'améliorer la circulation de l'eau et de contribuer à son renouvellement.
- **Sainte Croix-de-Quintillargues – Avenue d'Assas** : Renforcement DN60mm fonte sur 80 ml pour suppression du multi-diamètre + maillage DN150mm fonte (103 ml) pour améliorer la circulation de l'eau
- **Saint Bazille-de-Montmel – Route de St Mathieu de Tréviers (RD1)** : Renouvellement et renforcement fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (environ 2 000 ml).
- **Saint Geniès-des-Mourgues - Avenue de Montpellier** : Suppression du DN80 fonte car double réseau, et mutation des branchements sur le réseau BS.
- **Toutes communes – réseau d'adduction** : Mise en place de vannes de sectionnement supplémentaires pour améliorer la sectorisation et limiter les pertes en eau lors des vidanges.
- **Toutes communes – réseau de distribution** : Mise en place de vannes de sectionnement supplémentaires pour améliorer la sectorisation, et limiter les interruptions d'eau des usagers.
- **Toutes communes – réseau de distribution** : Mise en place 3 bornes monétiques supplémentaires.

Les renouvellements et renforcement de canalisations prioritaires couvrent approximativement un linéaire de **13,3 km**.

## 1.15 LES TRAVAUX CONCESSIONS

---

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37) pour un montant d'investissement de **1 933 019 €**.

Cette opération est terminée : l'ensemble des 24 communes sont opérationnelles en télé-relève au 31 décembre 2017.

A noter que le poids de l'amortissement (source CARE) des travaux concessionnaires est de 191 358 € en 2018 (188 530 € en 2017).

## 1.16 LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER

---

- Néant



## 1.17 LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT

---

- Beaulieu : vente d'eau en gros  
Equipements installés route de St Geniès des Mourgues à Beaulieu permettant l'alimentation en eau potable de la commune de Sussargues (Montpellier Méditerranée Métropole).
- St Geniès des Mourgues – Pierre Plantée : Mise en place d'un inverseur de sources et d'un coffret de branchement rapide pour groupe électrogène sur le site de reprise de la Pierre Plantée. Cette installation permet le branchement rapide d'un groupe électrogène en cas de coupure électrique.
- Surveillance du DN500mm : Mise en place d'un capteur de pression et d'une alarme « pression basse » sur la canalisation d'adduction DN500mm entre la reprise de la Pierre Plantée et Fontbonne Mougères afin de prévenir de tout manque d'eau sur cette alimentation.
- Arrêt des lignes pilote de type RTC : modernisation des transmissions des communications intersites via les télé-surveillances en place (changement des cartes de dialogue, et nouveaux paramétrages)
- Sécurisation des sites : de nombreux travaux de mise en sécurité des sites ont été réalisés sur différents ouvrages du territoire du Syndicat. Cela concerne majoritairement la protection de l'accès à l'eau (Teyran – Plan Redon et Village ; Baillargues – réservoir semi-enterré ; Castelnaud-le-Lez – La Gardie ; Galargues – Fontbonne Haut Service et Bas Service, Clapiers – Village)
- Castries - Canalisation d'adduction DN600mm Fontmagne > Malrives : expertise protection cathodique sur la totalité du tronçon, mise à la côte de regards de vanne de sectionnement et vidange, contrôle épaisseur acier, inspection télévisuelle, et renouvellement tronçon canalisation.
- Saussines – Réservoir sur tour : Suppression du réservoir (cohabitation avec les services techniques + pression faible en centre-ville) et passage sur une distribution gravitaire de Saussines par le site de stockage de Planchenault situé sur la commune de Boisseron.
- Buzignargues – rue des Candinières : Mise en place de tampons articulés assistés sur l'ouvrage abritant le réducteur de pression et le débitmètre de la canalisation d'adduction de Fontbonne Haut Service en DN300mm.
- Galargues – RD1 : Aménagement de l'interconnexion entre le réseau de distribution de Galargues et celui de Buzignargues, création chambre de comptage avec réducteur de pression.
- Fontanès / Sainte Croix-de-Quintillargues – Réservoir semi-enterré : Réfection du chemin d'accès au réservoir
- Castries / Teyran / Assas – Tronçon Malrives > rond-point du lien : début des travaux de renouvellement de la canalisation en fonte grise DN250mm entre la reprise de Malrives et le pont du lien suite à de nombreuses fuites (2 400 ml).
- Baillargues : fin de la 2ème tranche de travaux de renouvellement de la canalisation en eau potable de la rue des colombiers (RD613) à Baillargues.

## 2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'Assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part Collectivité (délibération du 3 décembre 2009 pour application au 1<sup>er</sup> Janvier 2010).

La Collectivité ayant opté pour un mode de gestion en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société RUAS sont fixés par le contrat et indexés à chaque facturation par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sont de 43,00 € - tarif de base.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT) – tarif de base
fermeture d'un branchement	57,00 €
réouverture d'un branchement	57,00 €
construction d'un nouveau branchement	bordereau des prix
modification d'un branchement	bordereau des prix
remplacement d'un compteur	bordereau des prix
frais d'étalonnage d'un compteur sur place	de 95 à 185 €
frais d'étalonnage d'un compteur au banc d'essai	de 165 à 545 €
raccordement d'un nouvel ouvrage	bordereau des prix
contrôle des installations privées	180,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le Service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

Sont obligatoirement assujéti à la TVA :

- les services délégués
- les services d'eau potable des collectivités de plus de 3000 habitants
- les services précédemment assujéti à la TVA du fait de l'adhésion à un autre service.

### 2.2 PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les tarifs applicables à la mise en place du nouveau contrat de délégation puis modifiés par l'avenant n°1 et l'avenant n°2, les taxes et redevances des Organismes Publics sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> Janvier 2010 en valeur de base
<b>Part de la Collectivité</b>	
Part fixe	19,1600 € HT/an
Part proportionnelle	0,5057 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (contrat de base)</b>	
Part fixe (€ HT/an)	26,00 € HT/an
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,3300 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (avenant n°1)</b>	
Part fixe (€ HT/an)	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,0044 € HT/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (avenant n°2)</b>	
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>	
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>0,0098 € HT/m<sup>3</sup></b>
<b>Taxes et redevances</b>	
TVA	5,5%
Préservation des ressources en eau	0,1050 € HT/m <sup>3</sup>
Redevance pollution	voir ci-dessous

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les relevés sont semestriels ou plus (télé relève en service)

## 2.3 REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

Cette redevance est perçue dans toutes les Communes, quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les Communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau, et ne comporte à partir de 2012, qu'une seule catégorie de Collectivité.

Redevance pour pollution domestique (€/m<sup>3</sup>) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 0.2900 €HT/m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,2900 € HT/m <sup>3</sup>	0,2900 € HT/m <sup>3</sup>

## 2.4 REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0,1550 € HT/m <sup>3</sup>	0,1550 € HT/m <sup>3</sup>

## 2.5 FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT

Le tableau suivant présente les montants applicables à une facture semestrielle de janvier 2017 à janvier 2019 :

FACTURES	Part du Déléataire		Part Collectivité		Préservation des Ressources	Lutte contre la pollution	Modernisation réseaux
	Partie fixe *	Partie proportionnelle	Partie fixe *	Partie proportionnelle			
<b>Facture de Mai 2017</b> <b>(relevé d'avril 2017)</b>	<b>(2S 2017)</b>	<b>(1S 2017)</b>					
(1er semestre)	29,53	0,3681	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
<b>Facture de Novembre 2017</b> <b>(relevé d'octobre 2017)</b>	<b>(1S 2018)</b>	<b>(2S 2017)</b>					
(2nd semestre)	28,80	0,3798	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
<b>Facture juillet 2018</b> <b>(relevé de mai 2018)</b>	<b>(2S 2018)</b>	<b>(1S 2018)</b>					
(1er semestre)	29,75	0,3812	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
<b>Facture de Novembre 2018</b> <b>(relevé d'octobre 2018)</b>	<b>(1S 2019)</b>	<b>(2S 2018)</b>					
(2nd semestre)	29,65	0,3938	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155

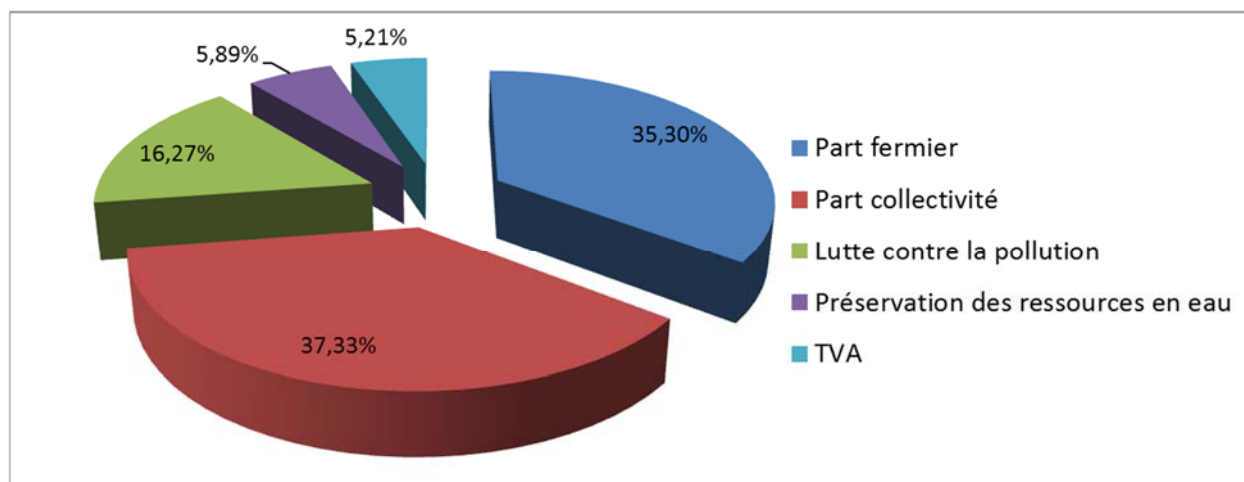
\* les montants indiqués correspondent à la part fixe due pour une durée d'abonnement d'un an

## Facture-type de Mai 2018 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m<sup>3</sup>) éditée en Juillet 2018 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 2<sup>ème</sup> semestre 2018 ; consommation : 1<sup>er</sup> semestre 2018)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,8747	14,8747	5,50%	0,8181	15,6928
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
<b>Sous-total</b>			<b>24,4547</b>		<b>1,3450</b>	<b>25,7997</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3812	22,872	5,50%	1,2580	24,1300
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
<b>Sous-total</b>			<b>53,2140</b>		<b>2,9268</b>	<b>56,1408</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
<b>Sous-total</b>			<b>6,3000</b>		<b>0,3465</b>	<b>6,6465</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
<b>Sous-total</b>			<b>17,4000</b>		<b>0,9570</b>	<b>18,3570</b>
<b>Montant hors TVA</b>						<b>101,37 €</b>
<b>Montant de la TVA</b>						<b>5,58 €</b>
<b>Total TTC</b>						<b>106,94 €</b>
soit						<b>1,78 € €/m<sup>3</sup> TTC</b>
(base de 60 m <sup>3</sup> /an)						

La répartition des composantes est la suivante :

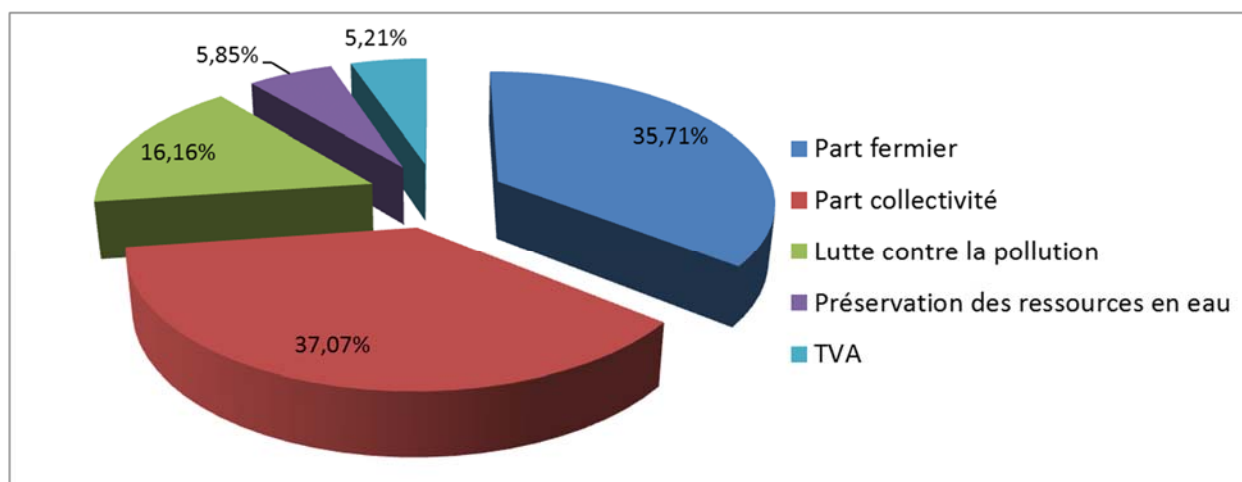


## Facture-type de Novembre 2018 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m<sup>3</sup>) éditée en Novembre 2018 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 1<sup>er</sup> semestre 2019 ; consommation : 2<sup>ème</sup> semestre 2018)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,8267	14,8267	5,50%	0,8155	15,6422
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
<b>Sous-total</b>			<b>24,4067</b>		<b>1,3424</b>	<b>25,7491</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3938	23,628	5,50%	1,2995	24,9275
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
<b>Sous-total</b>			<b>53,9700</b>		<b>2,9684</b>	<b>56,9384</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - A GENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
<b>Sous-total</b>			<b>6,3000</b>		<b>0,3465</b>	<b>6,6465</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - A GENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
<b>Sous-total</b>			<b>17,4000</b>		<b>0,9570</b>	<b>18,3570</b>
<b>Montant hors TVA</b>						<b>102,08 €</b>
<b>Montant de la TVA</b>						<b>5,61 €</b>
<b>Total TTC</b>						<b>107,69 €</b>
soit <b>1,79 €</b> €/m <sup>3</sup> TTC						
(base de 60 m <sup>3</sup> /an)						

La répartition des composantes est la suivante :



## 2.6 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE

Les éléments explicatifs de l'évolution des prix sont les suivants :

▪ **Pour la part Délégataire :**

Indexation annuelle du tarif du Fermier par application d'un coefficient défini au contrat et application de la nouvelle tarification liée à la mise en place du nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Contrat	<b>26,00 €/an + 0,3300 €/m3</b>
Avenant n°1	<b>0,0044 €/m3</b>
Avenant n°2	<b>0,0098 €/m3</b>
Valeur au :	1 <sup>er</sup> septembre 2009
Formule de révision	$K_N = 0,15 + 0,28 \frac{I_{CHT} - E}{I_{CHT} - E_0} + 0,10 \frac{EMT(A)}{EMT(A)_0} + 0,28 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,19 \frac{TP10a}{TP10a_0}$
Coefficient de révision applicable à la facture de Juillet 2018	$K_n = 1,107608$
Coefficient de révision applicable à la facture de Novembre 2018	$K_n = 1,144209$

▪ **Pour la part Collectivité :** pas de modifications :

- Partie fixe établie par délibération du 24 Novembre 2003 et non revalorisée par la suite : 19,16 €/an,
- Partie proportionnelle : 0,4581 €/m3 au 1er janvier 2004, augmentée de 2% par an, soit 0,5057 €/m3 au 1er Janvier 2009.
- Par décision du Comité syndical, le montant de la partie proportionnelle reste inchangé depuis 2009.

▪ **Taxes et redevances :**

- augmentation du montant de la redevance prélèvement : de 0,10 €/m3 à 0.1050 €/m3 depuis 2014,
- augmentation de la redevance Pollution à 0,29 €/m3 en 2016, 0,27.

## 2.7 FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET

Au sens du décret, le rapport doit présenter une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (2018) et au 1er janvier de l'année suivante, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120 m<sup>2</sup>/an).

## 2.7.1 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	29,7494	29,7494	5,50%	1,6362	31,3856
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
<b>Sous-total</b>			<b>48,9094</b>		<b>2,6900</b>	<b>51,5994</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3758	45,096	5,50%	2,4803	47,5763
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
<b>Sous-total</b>			<b>105,7800</b>		<b>5,8179</b>	<b>111,5979</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
<b>Sous-total</b>			<b>12,6000</b>		<b>0,6930</b>	<b>13,2930</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,8000	5,50%	1,9140	36,7140
<b>Sous-total</b>			<b>34,8000</b>		<b>1,9140</b>	<b>36,7140</b>
					<b>Montant hors TVA</b>	<b>202,09 €</b>
					<b>Montant de la TVA</b>	<b>11,11 €</b>
					<b>Total TTC</b>	<b>213,20 €</b>
					<b>soit 1,78 €</b>	<b>€/m<sup>3</sup> TTC</b>
					<b>(base de 120 m<sup>3</sup>/an)</b>	



## 2.7.2 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2019

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	29,65	29,65	5,50%	1,6308	31,2808
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
<b>Sous-total</b>			<b>48,81</b>		<b>2,6846</b>	<b>51,4946</b>
<b>Consommation</b>						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3926	47,112	5,50%	2,5912	49,7032
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
<b>Sous-total</b>			<b>107,7960</b>		<b>5,9288</b>	<b>113,7248</b>
<b>Préservations des ressources en eau</b>						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
<b>Sous-total</b>			<b>12,6000</b>		<b>0,6930</b>	<b>13,2930</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2700	32,4000	5,50%	1,7820	34,1820
<b>Sous-total</b>			<b>32,4000</b>		<b>1,7820</b>	<b>34,1820</b>
					<b>Montant hors TVA</b>	<b>201,61 €</b>
					<b>Montant de la TVA</b>	<b>11,09 €</b>
					<b>Total TTC</b>	<b>212,69 €</b>
					<b>soit 1,77 €</b>	<b>€/m3 TTC</b>
					<b>(base de 120 m3/an)</b>	

## 2.8 RECETTES

### 2.8.1 RECETTES DU DELEGATAIRE

Référence		2017	Bilan prévisionnel du contrat			2018	%
<b>Produits d'exploitation:</b>							
Partie fixe			20 205	26,00 €	525 330,00 €		
Partie proportionnelle			3 550 000	0,33 €	1 171 500,00 €		
<b>Total 1</b>		<b>2 292 331,00 €</b>			<b>1 696 830,00 €</b>	<b>2 568 781,00 €</b>	12,06%
<b>Produits exclusifs:</b>							
<i>Travaux</i>	(branchements)		240	1 200,00 €	288 000,00 €		
<i>Prestations aux abonnés</i>							
Frais d'accès au service			909	43,00 €	39 087,00 €		
Frais d'ouverture/fermeture			202	57,00 €	11 514,00 €		
Frais de relance			808	12,00 €	9 696,00 €		
<i>Autres</i>							
Facturation redevance assainissement			34 582	2,50 €	86 455,00 €		
Facturation redevances Agence			40 410	0,20 €	8 082,00 €		
<b>Total 2</b>		<b>806 610,00 €</b>			<b>442 834,00 €</b>	<b>613 581,00 €</b>	-23,93%
<b>Produits Financiers</b>		- €			- €	- €	
<b>Total 3</b>		- €			- €	- €	
<b>Produits accessoires</b>		343 952,00 €			- €	323 540,00 €	
<b>Total 4</b>		<b>343 952,00 €</b>			- €	<b>323 540,00 €</b>	-5,93%
<b>TOTAL 1+2+3+4</b>		<b>3 442 893,00 €</b>			<b>2 139 664,00 €</b>	<b>3 505 902,00 €</b>	1,83%

Les recettes globales du Déléguataire sont en hausse par rapport à 2017 de 1,8 %.

### 2.8.2 RECETTES DU SYNDICAT

Année	2017	2018
1 - Recettes surtaxe syndicale Source : <b>Comptes administratifs.</b>	<b>2 484 718,40 €</b>	<b>2 648 759,22 €</b>
Recettes surtaxe syndicale Source : <b>CARE du Déléguataire.</b>	<b>2 510 978,00 €</b>	<b>2 813 468,00 €</b>
<b>Autres recettes :</b>		
1- Recettes liées aux travaux	<b>697 783,32 €</b>	<b>607 167,33 €</b>
3 - Autres recettes (locations immeubles, redevance prélèvement, produits divers et exceptionnels, amortissements des subventions)	<b>496 061,52 €</b>	<b>507 578,25 €</b>
		<b>dont recettes réelles 261632,77 €</b>
<b>TOTAL des RECETTES (hors excédents antérieurs) : 1+2 +3</b>	<b>3 678 563,24 €</b>	<b>3 763 504,80 €</b>

Les différences constatées sur la surtaxe syndicale sont en partie liées aux dates de facturation, aux volumes appliqués, au décalage des paiements et aux impayés.

NB : par souci d'homogénéité avec les RPQS précédents, la ligne « autres recettes » fait état de l'ensemble des recettes, y compris les amortissements de subvention.

Les recettes réelles sont précisées distinctement, pour information.

Pour mémoire, les conséquences des dispositions induites par l'avenant n°2, lequel a introduit une indemnisation du Délégué par la Collectivité des surcoûts de recouvrement des factures d'eau liés à la mise en application des dispositions législatives « Brottes » et « Warsmann », sont intégrées dans le tableau précédent.

### 2.8.3 RECETTES DE TIERS

Source : Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE)

	2017 Source CARE	2018 Source CARE
Redevance prélèvement	<b>436 255 €</b>	<b>504 699 €</b>
Redevance pollution	<b>1 100 111 €</b>	<b>1 273 384 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 536 366 €</b>	<b>1 778 083 €</b>

NB : à compter de 2018, la ligne « produits perçus pour tiers » est supprimée.

La redevance de prélèvement ne transite plus par le Syndicat ; le Délégué verse directement cette redevance à l'Agence de l'Eau.

### 3 INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

---

#### 3.1 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)

---

*Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

*Seuls les Services de distribution sont concernés.*

**62 917 habitants** en 2018

#### 3.2 PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)

---

*Prix TTC du service de l'eau au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :*

**1,77 €/m<sup>3</sup>** sur la base d'une consommation standard de 120 m<sup>3</sup>/an.

#### 3.3 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)

---

*Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le Fermier pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel :*

**1 jour**

## 4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

La liste des indicateurs de performance est présentée dans le décret et l'arrêté du 2 Mai 2007. En concordance avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable, les indicateurs de performances seront présentés suivant les trois axes d'examen classiquement retenus pour l'évaluation de l'inscription d'un Service dans cette démarche :

- **La qualité du Service à l'usager**
- **La gestion financière et patrimoniale**
- **Les performances environnementales**

### Nota :

L'indice P103-2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est devenu **P103-2b** à partir de l'exercice 2013 en application des articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Seront également présentés :

- Les autres indicateurs au sens du décret.
- Les autres indicateurs contractuels

### 4.1 LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

#### 4.1.1 TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier et mail principalement) relatives au service de l'eau :

- non-respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement lié au règlement de service
- à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :  Non  Oui

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \text{‰}$$

	2017	2018
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,47 u /1 000 abonnés	0,65 u /1 000 abonnés
Nombre de réclamations écrites reçues par le Fermier	12	17
Nombre de réclamations écrites reçues par le Syndicat	0	0
Nombre d'abonnés (clients)	25 273	26 075

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

0,5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1,5 u/ 1 000 abonnés.

**Objectif de performance non atteint sans toutefois dépasser le seuil d'inacceptabilité**

#### 4.1.2 TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les données relatives à la qualité publique de l'eau distribuée définies par l'article D. 1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, l'Exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

Le suivi analytique annuel en 2018 est très important, en relation avec la taille de la Collectivité :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le Fermier	Total	Rappel 2017
Microbiologie	1045	576	1621	1 497
Physico-chimie	7 471	568	8039	8 606
		<b>TOTAL</b>	<b>9 660</b>	<b>10 103</b>

##### 4.1.2.1 Résultats d'analyse à la ressource

Il s'agit des résultats d'analyses obtenus sur les ressources en eau.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	14	14	59	59
Physico-chimique	1 318	1 318	20	20

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

##### 4.1.2.2 Résultats d'analyses sur l'eau produite et distribuée

Sont distingués les paramètres soumis à limite de qualité et ceux soumis à Références de qualité.

##### Conformités des paramètres analytiques :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	346	346	263	263
Physico-chimique	3 312	3 312	24	24
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	685	683 (-2)	254	254
Physico-chimique	1 756	1641 (-115)	548	531 (-17)
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique				
Physico-chimique	1 126			

### 4.1.2.3 Conformité des prélèvements

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle Sanitaire et Surveillance du	
	Nb PLV total	Nb PLV	Nb PLV total	Nb PLV	Nb PLV total	Nb PLV
Microbiologie	173	173	132	132	305	305
Physico-chimie	71	71	24	24	95	95

Limite de qualité	Taux de conformité Contrôle sanitaire	Taux de conformité Surveillance Délégué	Taux de conformité Contrôle sanitaire et Surveillance
Microbiologie	100,00%	100,00%	100,00%
Physico-chimie	100,00%	100,00%	100,00%

Le taux de conformité s'apprécie par rapport au nombre de prélèvements et non par rapport au nombre de paramètres déclassants.

### 4.1.2.4 Détails des non-conformités

#### Détails des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Lors de l'exercice 2018, aucune non-conformité par rapport aux limites de qualité n'a été enregistrée.

#### Détails des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégué	Contrôle sanitaire	Fermier	
Bactéries et spores sulfito-réductrices	0	1	1	0	166	40	0 n/100 ml
Bactéries coliformes	0	1	1	0	173	41	0 n/100 ml
Conductivité à 20°C	521	1 172	40	0	180	0	1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	581	1 308	43	0	173	0	1100 µS/cm
Equ.Calco	0	2	4	0	19	0	2 Qualitatif
pH à température de l'eau	6,7	7,4	0	1	173	133	9 Unité pH
Température	8,8	30,9	27	16	180	133	25°C
Turbidité	0	2,2	1	0	146	110	2 NFU

L'évolution du taux de conformité ces dernières années est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Paramètres microbiologiques</b>									
Taux de conformité microbiologique	100,00%	99,35%	100,00%	99,39%	99,40%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	144	154	160	162	165	159	171	166	173
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	1	1	0	0	0	0
<b>Nombre total de prélèvements</b>	<b>144</b>	<b>155</b>	<b>160</b>	<b>163</b>	<b>166</b>	<b>159</b>	<b>171</b>	<b>166</b>	<b>173</b>
<b>Paramètres physico-chimiques</b>									
Taux de conformité physico-chimique	96,92%	95,45%	97,33%	93,33%	90,28%	92,41%	98,82%	96,50%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	63	63	73	84	65	73	84	82	71
Nombre de prélèvements non conformes	2	3	2	6	7	6	1	3	0
<b>Nombre total de prélèvements</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>90</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>71</b>

#### 4.1.2.5 Composition de l'eau du robinet

Paramètres	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur Seuil
Calcium	81,5	191,6	50	mg/l	/
Chlorures	10,3	77	50	mg/l	250
Fluorures	0	220	19	µg/l	1500
Magnésium	2,04	15,8	50	mg/l	/
Nitrates	0	21,1	50	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,25	19	µg/l	0,5
Potassium	0	5,5	19	mg/l	/
Sodium	5,6	43,6	19	mg/l	200
Sulfates	13,9	97	50	mg/l	250
TH	23,1	53,9	50	°F	/

Pour l'indicateur de performance relatif à la **microbiologie**, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 100%

**Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 96%.

**Sans objet**

Pour l'indicateur de performance relatif à la physico-chimie, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 96%

**Objectif atteint**

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 94%.

**Sans objet**

#### **Synthèse :**

- 1) Globalement, la qualité de l'eau est **conforme aux objectifs** recherchés sur le plan physico-chimique.
- 2) **Limites de qualité** : aucun dépassement n'a été constaté
- 3) **Références de qualité** : Les 117 dépassements constatés concernent :
  - a. Bactéries et spores sulfito-réductrices = 1
  - b. Bactéries Coliformes = 1
  - c. Conductivité à 20°C = 40
  - d. Conductivité à 25°C = 43
  - e. Cuivre = 4
  - f. Equilibre calcocarbonique = 0
  - g. Température = 27
  - h. Turbidité = 1

Globalement la qualité de l'eau est très satisfaisante.  
Les seuils d'inacceptabilité n'ont pas été atteints en 2018.

Aucun dépassement n'a été constaté par l'ARS par rapport **aux limites de qualité**.  
Les dépassements par rapport **aux références de qualité** ne font pas l'objet de contre-analyses.



### 4.1.3 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000 = \text{_____} \text{‰}$$

	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,46	1,15
Nombre d'interruptions de service	37	30
Nombre d'abonnés (clients)	25 273	26 075

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

10 u/ 1 000 abonnés.

**Objectif atteint**

### 4.1.4 TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf). Le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = \text{_____} \%$$

	2017	2018
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%
Nombre total de branchements ouverts	3 652	2 828
Nombre total de branchements ouverts dans le délai	3 652	2 828

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

95 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

90 %.

**Objectif atteint**

## 4.2 LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

### 4.2.1 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)

#### 4.2.1.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3,362/ 438,047=	2,230/ 462,059=	3,905/ 464,614=	2,138 / 446,090=	2,634/ 449,214=	2,612/ 457,293	2,649/ 460,727	1,325/ 464,895	1,750/ 467,806
<b>0,77%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,84%</b>	<b>0,48%</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,57%</b>	<b>0,57%</b>	<b>0,29%</b>	<b>0,29%</b>

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,47 \%$$

Ce taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de **0,47%** est faible.

Sur la base d'une durée de vie des canalisations de 50 ans, le taux de renouvellement théorique est de 2%.

A titre d'informations, l'exécution du programme de renouvellements et renforcement de canalisations prioritaires proposé par RUAS pour 2018 couvrent un linéaire de 13,3 km, soit un taux de renouvellement de 2,8%.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance, le renouvellement des réseaux étant du ressort de la Collectivité (sauf 18 ml par opération, considérés comme travaux d'entretien).

#### 4.2.1.2 Renouvellement pris en charge par le Fermier

Pour mémoire, les dispositions relatives aux charges liées au renouvellement ont été modifiées suite à l'avenant n°2.

Les rubriques « garantie pour continuité du service » et « programme contractuel » ont été supprimées. Toutes les dispositions du contrat relatives aux engagements en application du programme de travaux de renouvellement ont été supprimées.

Les nouvelles modalités d'exécutions des travaux de renouvellement sont les suivantes : le Déléataire réalise les travaux de renouvellement dans la limite du fonds de travaux abondé annuellement du montant d'une dotation de 380 037 € H.T./an en valeur de base du contrat et actualisée selon le Kn définit dans le contrat et imputé au débit du compte de renouvellement.

Chaque année, dans le cadre de son compte-rendu annuel, le Délégué doit rendre compte dans le détail des opérations de renouvellement réalisées au titre de l'exercice concerné. En fin de contrat, le solde positif est reversé à la collectivité ; en cas de solde négatif, il reste à la charge du délégataire.

Pour l'année 2018, le tableau présentant le solde du fonds de renouvellement s'établit comme suit :

<b>AU CREDIT</b>	
* solde au 31/12/2017	-143 262,45 €
* actualisation solde	0,00 €
* dotation de l'exercice 2018	420 932,02 €
<b>AU DEBIT</b>	
- Branchements	137 126,86 €
- Compteurs	117 401,40 €
- Equipements	223 649,53 €
* dépense de l'exercice 2018	478 177,79 €
<b>SOLDE A FIN 2018</b>	<b>-200 508,22 €</b>

NB : la vérification des données du tableau précédent a été réalisée ; elle s'établit ainsi :

- Solde des dispositions contractuelles relatives aux renouvellement, antérieures à l'avenant n°2 : - 129 344 €, en valeur de base du contrat ; montant actualisé (K=1.107608) : - 143 262.45 €
- Crédit au titre de l'année objet du RPQS : 380 037 \* 1.107608 = + 420 932.02 €
- Débit au titre de l'année objet du RPQS : - 478 177.79 €
- Solde : - 143 262.45 €+ 420 932.02 €- 478 177.79 € = -200 508.22 €

**Le bilan du renouvellement mis à la charge du délégataire présente à fin 2018 un solde négatif de 200 508.22 €.**

Les travaux de renouvellement recensés dans le rapport annuel du Fermier concernent :

- Installations
  - Beaulieu - Réservoir sur tour : Renouvellement du débitmètre d'admission DN150mm
  - Clapiers - Réservoir semi-enterré « Las Courejas » : Renouvellement de la vanne altimétrique DN250mm / remplissage réservoir
  - Castelnau-le-Lez - Réservoir semi-enterré « La Gardie » : Renouvellement de 2 vannes DN250mm + canalisation + remise en peinture chambre de vannes
  - St Geniès des Mourgues – Station de reprise « La Pierre Plantée » : Renouvellement de l'armoire électrique de commande + système de télégestion + variateurs surpresseurs + pompes de reprise 1 et 2 + ballon anti-bélier
  - Castelnau-le-Lez – Station de pompage « Crouzette » : Renouvellement de la pompe d'exhaure du forage F3 + clapet anti-retour
  - Montaud – Hameau de Montlaur : Renouvellement des 3 groupes de surpression
  - St Hilaire de Beauvoir – réservoir sur tour : Renouvellement de l'électronique des groupes de surpression
  - Galargues – Station de pompage « Fontbonne Mougères » : Renouvellement partiel du système de traitement UV + renforcement canalisation exhaure des 2 forages + renouvellement ventouse forage F2
  - Castelnau-le-Lez – Station de pompage « Crouzette » : Renouvellement du ballon anti-bélier
  - Castries – Station de pompage « Fontmagne Nord » : Renouvellement du démarreur progressif de la pompe d'exhaure
  - Castries – Station de pompage « Fontmagne Sud » : Renouvellement du ballon anti-bélier

- St Bauzille de Montmel – réservoir Haut Service : Renouvellement de la lyre de distribution dans la chambre de vannes
- Accessoires hydrauliques sur les réseaux :
  - 7 vannes,
  - 5 BAC.
- Réseaux, branchements, compteurs
  - ✓ Branchements en plomb supprimés :

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire, en fonction de la qualité de l'eau, une suppression des branchements en plomb.

Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	Evolution
Nombre total de branchements du Service	22 080	22 380	1,4%
dont branchements plomb ou de nature inconnue au 31 Décembre (N-1)	93	0	0,0%
% de branchements plomb restant à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier	0,42%	0,00%	0,0%
<b>Branchements plomb supprimés</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>% de branchements plomb supprimés</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,0%</b>

L'ensemble des branchements en plomb recensés sur le territoire du SMGC ont été renouvelés à fin 2017.

- ✓ Autres branchements hors plomb renouvelés :

En 2018, 87 branchements hors plomb ont été renouvelés en PEHD (PolyEthylène Haute Densité)

Renouvellement des branchements hors plomb	2017	2018	N/N-1
Nombre total de branchements	22 080	22 380	1,4%
Nombre renouvelés	154	87	-43,5%
%	0,70%	0,39%	-44,3%

Renouvellement des branchements hors plomb										
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Nombre de branchements renouvelés	19 816	20 112	20 356	20 449	20 642	21 052	21 616	22 080	22 380	
Nombre total de branchements de l'année N	186	204	228	147	220	268	178	154	87	
Nombre total de branchements cumulés		390	618	765	985	1 253	1 431	1 585	1 672	
% de branchements renouvelés	0,94%	1,01%	1,12%	0,72%	1,07%	1,27%	0,82%	0,70%	0,39%	0,89%
<b>Bilan</b>										<b>Cumul</b>
Engagement contractuel : 1%	198,2	201,1	203,6	204,5	206,4	210,5	216,2	220,8	223,8	1885
<b>Solde:</b>	<b>-12,2</b>	<b>2,9</b>	<b>24,4</b>	<b>-57,5</b>	<b>13,6</b>	<b>57,5</b>	<b>-38,2</b>	<b>-66,8</b>	<b>-136,8</b>	<b>-213,0</b>

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

0,5 % sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé :

- en 2018, 87 branchements hors plomb,
- depuis 2010, 1885 au total, soit un taux moyen sur 9 exercices de 0,89%.

**Objectif moyen atteint**

✓ Compteurs des abonnés remplacés

Renouvellement des compteurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de compteurs	21 405	21 548	21 894	22 188	22 694	<b>23 068</b>	<b>23 780</b>	<b>26 076</b>	<b>26 854</b>	3,0%
Nombre de compteurs remplacés	6 498	7 502	6 788	1 032	210	107	136	229	345	50,7%
Taux de compteurs remplacés en %	30,9	34,8	31,0	4,7	0,9	0,46	0,57	0,88	1,28	46,3%
Cumul du renouvellement			20 788	21 820	22 030	22 137	22 273	<b>22 502</b>	<b>22 847</b>	<b>1,53%</b>

De plus, 1 340 émetteurs de radio-relève des compteurs ont également été remplacés.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 400 par an.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1 000 sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé, en 2018, 345 compteurs.

Sur 9 exercices, l'engagement contractuel ressort à 12 600 compteurs renouvelés ; le cumul réel à fin 2018 est de 22 847 compteurs renouvelés.

**Objectif très largement dépassé**

#### 4.2.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du Service si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le Service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

La durée d'extinction de la dette est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la Collectivité au 31/12/2017 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. Cette dernière étant égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

L'encours de la dette est le montant du capital restant dû au 31 décembre 2018 = **1 064 867.13 €**

L'épargne brute annuelle est la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation =

(Recettes d'exploitation : 3 517 559.32 € - dépenses d'exploitation : 572 262.29 € = **2 945 297.03 €**)

La durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2018 (1 064 867.13 €)}}{\text{Epargne brute annuelle (2 945 297.03 €)}} = 0,36 \text{ an}$$

ANNEE	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	0,36 an	0,47 an	<b>0,36 an</b>

### 4.2.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

*Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.*

*L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service était calculé, jusqu'en 2012 inclus, sur la base du barème suivant (la valeur de cet indice était comprise entre 0 et 100).*

*Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 sont d' :*

- *Inciter les Collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable,*
- *Engager des actions afin de limiter le taux de pertes à 15% sur les réseaux urbains.*

*Les Collectivités, à l'échéance du 31 décembre 2013, doivent :*

- *Etablir un descriptif détaillé des réseaux,*
- *Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.*

*L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un **nouveau barème de 0 à 120 points**.*

*Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un **total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé**.*

*Cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).*

Le rapport du Fermier justifie la valeur déclarée de 110 points pour l'année 2018.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'était engagé sur un objectif de performance :  
60 à mi- contrat.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :  
50.

RUAS précise que l'indice avec l'ancien calcul serait de 80

**L'objectif est atteint.**

Compte tenu de la nouvelle valeur de l'indice (110 sur 120), le Syndicat dispose du dispositif détaillé exigé par le décret du 27 janvier 2012.

La valeur de l'indice atteint le premier seuil des 40 premiers points du barème : calculé = 42 points.  
En conséquence, le Service dispose au 31 décembre 2018 du **descriptif détaillé des réseaux**.

CODE		Points possibles	Données VEOLIA
	<b>Partie A : plans des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable et localisant les ouvrages principaux et les dispositifs de mesures	10	10
VP.237	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	<b>Total partie A</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Partie B : inventaire des réseaux (30 points)</b>		
VP.238 239 240	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
	<b>Total partie B</b>	<b>30</b>	<b>27</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Total parties A + B</b>	<b>45</b>	<b>40 &lt; 42 &lt; 45</b>
	<b>ACQUIS</b>		
	<b>Partie C : autres éléments (75 points)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire des pompes et équipements	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	3
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques des compteurs et carnet métrologique	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions (réparations, purges, renouvellement)	10	10
VP.248	Programme de mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations chiffré et au moins sur 3 ans	10	10
VP.249	Modélisation des réseaux	5	5
	<b>Total partie C</b>	<b>75</b>	<b>68</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

Relativement à l'instruction du MEDDE du 16 juin 2015, le Syndicat dispose avant l'échéance du 31 décembre 2014, un descriptif détaillé des ouvrages : **la Collectivité est donc conforme.**

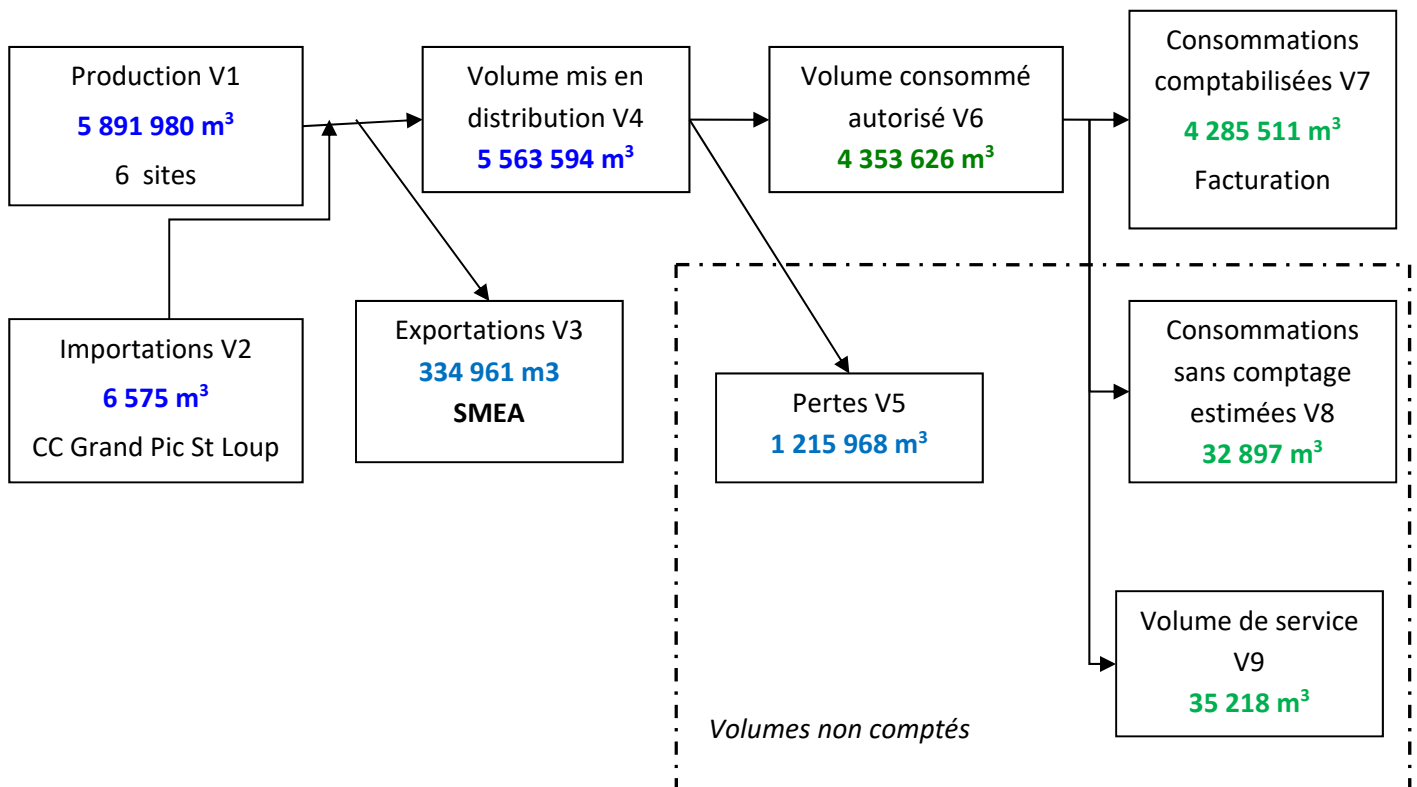
## 4.3 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

### 4.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

En application de la définition de l'indice de performance P104.3 spécifié dans le décret du 2 Mai 2007, il est précisé que :

- Les volumes produits **V1** sont sur 12 mois (365 ou 366 jours). Ils sont issus des ouvrages de production et introduits dans le réseau de distribution.
- Les volumes **V2** achetés en gros (importés d'un service extérieur) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Les volumes **V3** vendus en gros (exportés) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Le volume **V4** est le volume mis en distribution : **(V1+V2-V3)**
- Les volumes **V6** correspondent au volume consommé autorisé ; il correspond aux :
  - volumes consommés **V7** issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
  - Volumes **V8** des consommateurs sans comptage (usagers connus avec autorisation). Ces volumes sont estimés
  - Les volumes **V9** de service du réseau. Ces volumes sont estimés
  - **V6 = V7+V8+V9**
- Le volume **V5**, connu par différence, correspond aux pertes

Les volumes pris en compte pour le calcul du rendement du réseau de distribution pondéré sur 365 jours sont donc les suivants :



Nota : Les consommations sans comptage (en particulier l'utilisation des poteaux incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Fermier.



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \text{---} \%$$

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ) .....V6	3 841 976	3 812 746	3 927 537	3 874 460	3 810 705	3 952 487	4 076 698	4 385 326	4 353 626	-0,7%
Volume exporté (m <sup>3</sup> ) .....V3	-	-	-	-	68 963	235 827	238 380	254 665	334 961	31,5%
Volume produit (m <sup>3</sup> ) .....V1	5 905 448	5 771 903	5 756 354	5 562 067	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980	-1,2%
Volume acheté à d'autres services (m <sup>3</sup> ) .....V2	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 303	6 575	4,3%
<b>RENDEMENT</b> <b>= (V6+V3)/(V1+V2)</b>	<b>65,00%</b>	<b>65,97%</b>	<b>68,15%</b>	<b>69,58%</b>	<b>73,71%</b>	<b>76,45%</b>	<b>77,09%</b>	<b>77,74%</b>	<b>79,49%</b>	2,2%
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) .....V4	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594	-2,6%
Consommation comptabilisée (m <sup>3</sup> ) .....V7	3 754 512	3 733 465	3 894 268	3 785 574	3 723 883	3 873 365	3 998 195	4 304 133	4 285 511	-0,4%
<b>RATIO DE FACTURATION</b> <b>= V7/V4</b>	<b>63,5%</b>	<b>64,6%</b>	<b>67,6%</b>	<b>68,0%</b>	<b>71,7%</b>	<b>73,9%</b>	<b>74,6%</b>	<b>75,3%</b>	<b>77,0%</b>	2,3%

Le rendement du réseau de distribution ainsi calculé est de **79,49%** en 2018. Le rendement a augmenté de 2,2 % par rapport à 2017. Ce résultat est bon et encourageant.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

72% à partir de l'année 2015.

**L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après.**

L'amélioration successive du rendement est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Délégué (travaux concessifs en particulier). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites.

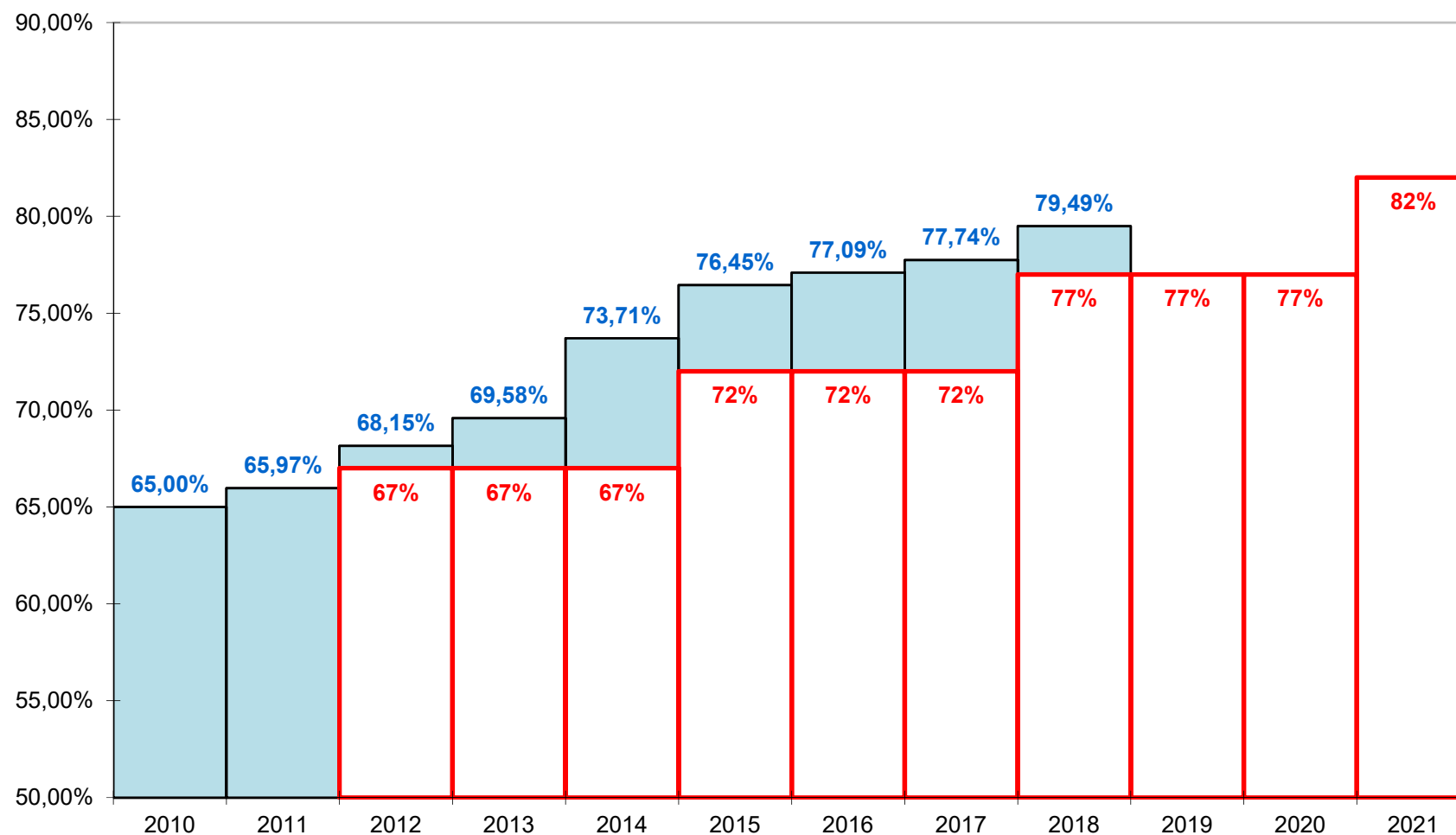
**En complément de la méthode classique d'écoute, 80 capteurs « Zonescan » ont été acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites (avenant n°2). Grâce à la pose de ce dispositif, le Délégué est en mesure, en cas de doute, d'identifier et écouter une fuite pendant la nuit. Un technicien dédié à la pose de prélocalisateurs de fuites sur le territoire du Syndicat, est chargé de poser, déposer les 80 capteurs « Zonescan » et d'analyser les informations recueillies.**

Selon le Fermier, l'essentiel des fuites se situent sur les branchements.

Ainsi en 2018, il a été constaté et réparé (entre parenthèses : rappels valeurs 2017) :

- 75 (100) fuites sur branchements
- 26 (29) fuites sur canalisations
- 336 (260) sur compteurs
- 4 (6) sur équipements
- 441 (395) fuites ont été réparées

En 2018, 231,7 km de canalisations ont fait l'objet de recherches de fuites (222,7 km en 2017).

**SM GARRIGUES CAMPAGNE - Evolution des objectifs de rendement**

### 4.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,49 m<sup>3</sup>/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2017	2018
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ).....V4	5 713 838	5 563 594
Volume consommé comptabilisé (m <sup>3</sup> ).....V7	4 304 133	4 285 511
Linéaire de réseau (km)	464,895	467,806
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilvnc = (V4-V7)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>8,31</b>	<b>7,49</b>

### 4.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \text{---} m^3/km/jour$$

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **7,09 m<sup>3</sup>/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2017	2018
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ).....V4	5 713 838	5 563 594
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> ).....V6	4 385 326	4 353 626
Linéaire de réseau (km)	464,895	467,806
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilp = (V4-V6)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>7,83</b>	<b>7,09</b>

#### 4.3.4 INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

ILC (indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/j/km) :

$$\frac{(\text{volume consommé autorisé } 365j + \text{volume vendu à d'autres services})}{(\text{linéaire de réseau de desserte}/365)} = \text{---} m^3/\text{km}/\text{jour}$$

	2017	2018
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> ).....V6	4 385 326	4 353 626
Volume vendus à d'autres services (m <sup>3</sup> ).....V3	254 665	334 961
Linéaire de réseau (km)	464,895	467,806
<b>Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/km/j)</b> <b>Ilc = (V6+V3)/(365*linéaire de réseau)</b>	<b>27,34</b>	<b>27,46</b>

#### 4.3.5 PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Année	Rendement (%)	llp (m <sup>3</sup> /j/km)	llvnc (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC (m <sup>3</sup> /j/km)
2017	77,74%	7,83	8,31	27,34
2018	79,49%	7,09	7,49	27,46

La Loi Grenelle 2 vise un objectif général de rendement de 85%.  
La valeur du rendement réel du réseau de distribution du Syndicat de 85% n'est donc pas atteinte.

Il est prévu dans ce cas de calculer une nouvelle valeur théorique de rendement dit « rendement Grenelle » par la formule suivante :

- Rendement « Grenelle » = TF + 1/5 ILC
- TF = terme fixe = 65% (70% si règle de répartition pour les réseaux)
- ILC = indice linéaire de consommation
- =  $\frac{\text{Volumes journaliers consommés par les usagers} + \text{Besoins du Service} + \text{Ventes d'eau à d'autres Services}}{\text{Linéaire de réseaux hors branchements en km}}$
- Rendement « Grenelle » calculé = 65 + (1/5) \* 27,46 = **70,49%**

Le rendement réel en 2018 (79,49%) est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle ».

Si le **rendement réel est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle » calculé**, le plan d'actions ne doit pas être établi, sous réserve de la validation par l'Agence de l'Eau. Le plan d'action inclut un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution. En application, le diagnostic détaillé est mis à jour (indication des secteurs ayant l'objet de recherches de fuites et réparations effectuées).

#### 4.3.6 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68 % (68% en 2017)**.

Sites de production	DUP	Indice d'avancement	Commentaires
CROUZETTE	Non*	50%	avis de l'Hydrogéologue fourni
CANDINIERES	oui	80%	travaux terminés
FONTBONNE MOUGERES	oui	80%	travaux terminés
FONTMAGNE	oui	80%	travaux terminés
BERANGE	oui	80%	travaux terminés
PEILLOU	oui	80%	travaux terminés
Moyenne arithmétique pondérée		68%	

\*Pas d'actualisation de la DUP

## 4.4 LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET

### 4.4.1 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Est concernée la totalité de la facture y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année N-1 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année } N - 1 \text{ tel que connu au } 31/12/\text{de l'année } N}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année } N - 1} \times 100 = \text{ ___ } \%$$

	2017	2018
Montant des impayés au 31/12/N (sur factures N-1) en €	41 677	80 697
Montant facturé N-1 TTC en €	7 302 106	7 978 644
<b>Taux d'impayés</b>	<b>0,57%</b>	<b>1,01%</b>

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de **1.01 %**, ce qui constitue une augmentation significative. Néanmoins, le Délégué ne fournit aucune justification des montants impayés.

A noter une augmentation des moyennes depuis 2016 (0,31 % en 2016).

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :	2%.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :	4%.
<b>Objectif atteint</b>	

### 4.4.2 MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2018, le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Déléataire, le nombre de demandes d'abandons de créances reçues a été de 0 en 2018 (13 en 2017). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 0 € en 2018 (977,34 € en 2017).

Le montant global des créances abandonnées au titre du contrat est donc de 0 €.

Au cours de l'année 2018, l'indicateur relatif aux abandons de créances et de versements à un fond de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance} + \text{versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = \text{---} \text{ €/m}^3$$

$$P109.0 = \frac{0}{4\,285\,511} = 0 \text{ €/m}^3$$

## 4.5 LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS

### 4.5.1 RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES

En 2018, le Fermier déclare 232 km de réseau soumis à recherche de fuites.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

### 4.5.2 NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES

Cet indicateur n'est pas renseigné dans le rapport technique du Fermier.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

### 4.5.3 AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

150 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

100 %.

### 4.5.4 ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE

La Charte « Eau + » regroupe 5 engagements souscrits par VEOLIA. En cas de non-respect, VEOLIA s'engage à verser l'équivalent en € de 10 m<sup>3</sup> d'eau.

Aucune indemnisation n'a été accordée en 2018.

#### 4.5.5 INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE

Il s'agit d'une mesure statistique sur l'ensemble de l'Entreprise.

Satisfaction globale : 82% (83 % en 2017).

#### 4.6 LES PENALITES

En application du contrat d'affermage, la Collectivité peut infliger des pénalités en cas de manquements à ses obligations :

- En cas de non-respect des délais fixés dans les demandes de la Collectivité :
  - Non - production d'attestations d'assurances, mise à jour de l'inventaire
  - Parc compteurs
  - Volumes consommés par chaque abonné (à la fin du contrat)
  - Plans, documents, fichier abonnés (à la fin du contrat)
  
- Après une mise en demeure de la Collectivité restée sans effet :
  - Interruption de la distribution, défaut de potabilité
  - Pression anormale
  - Non-respect de l'engagement de rendement pour les dates fixées
  - En cas de retard dans l'exécution des opérations confiées (branchements, compteurs, travaux concessifs)
  - En cas d'insuffisance dans la maintenance courante, le nettoyage, l'évacuation des déchets (à la fin du contrat)
  - En cas de non remise des rapports dans les délais
  - En cas de remise d'un rapport incomplet
  - En cas de non remise ou non mise à jour des plans
  - En cas de non-tenu à jour des journaux d'exploitation
  - En cas de non-respect des seuils d'inacceptabilité des objectifs de performances
  - En cas de non-intervention sur une fuite dans le délai de 24 heures après son signalement.

Pour l'exercice 2018, tous les objectifs ont été atteints.



## 5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 5.1 MONTANTS FINANCIERS

ANNEE	2017	2018
<b>Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>2 443 383.62 €</b>	<b>3 181 032.22 €</b>
Montant des subventions	75 680.00 €	21 168.00 €
Montant de l'affectation du résultat	2 508 986.48 €	3 734 330.00 €

### 5.2 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 Décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	2017	2018
Encours de la dette au 31 Décembre	1 311 767.64 €	1 064 867.13 €
Remboursement au cours de l'exercice	307 706.23 €	287 701.18 €
<i>Dont en intérêts</i>	47 902.70 €	246 900.52 €
<i>Dont en capital</i>	259 803.53 €	40 800.66 €

### 5.3 AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

ANNEE	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	1 292 778.16 €	1 211 512.11 €

### 5.4 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Une étude a été réalisée pour la création d'une station de potabilisation des eaux brutes de BRL. Un marché a été lancé pour la construction de la station, l'analyse des offres est en cours.

Mise en œuvre des dispositions liées à la protection des captages.

## 5.5 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-après rappelle le programme de travaux 2019 projeté.

### PROGRAMME TRAVAUX 2019

Commune	Lieux	Montant travaux HT
Baillargues	Route de Mauguio	60 000 euros
Baillargues	Renfo. Nouvelle alimentation	204 000 euros
Baillargues	Reprise GC réservoir	80 000 euros
Beaulieu	Peinture Réservoir	35 000 euros
Buzignargues	Dévoisement réseaux (Futur Rd-point)	150 000 euros
Campagne	Renouvellement Feeder	140 000 euros
Castelnau-le-Lez	Etanchéité Toiture Réservoir 4000	60 000 euros
Castelnau-le-Lez	Interconnexion Régie (Zac Euréka)	51 000 euros
Castries	Avenue de Sommières	71 000 euros
Castries	By'pass Réservoir sur Tour	50 000 euros
Montaud	Renouvellement Feeder	200 000 euros
Sainte Croix de Q.	Dévoisement réseau ouvrage CG	25 000 euros
Communes PGRE	Plusieurs communes (Sondes réseau)	50 000 euros
Borne Monétique	A définir	15 000 euros
Feeder Malrives T2	Teyran / Castries	400 000 euros
Service Usines	Toutes Communes	45 000 euros
Honoraire BET	Toutes Communes	71 200 euros
<b>TOTAL</b>		<b>1 707 200 euros</b>

---

## 6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 6.1 OPERATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

---

*Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.*

En 2018, le SMGC a porté un projet estimé à 205 000 € avec la commune d'Imi N'Tayert, Province de Taroudannt, Maroc. Le SMGC a versé une subvention de 11 500 €. (délibération jointe)

Depuis 2016, le SMGC participe à l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau par le biais d'une distribution de « chèques eau » aux CCAS de nos communes qui se chargent de leur attribution.

Cette expérimentation, autorisée par arrêté interministériel en date du 31 juillet 2015, a été adoptée par délibération du 05 novembre 2015. Seulement 50 structures participent à l'échelon national.


\* \*  
\*

## 7 ANNEXES

### 7.1 ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

ÉDITION 2019

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS ! L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

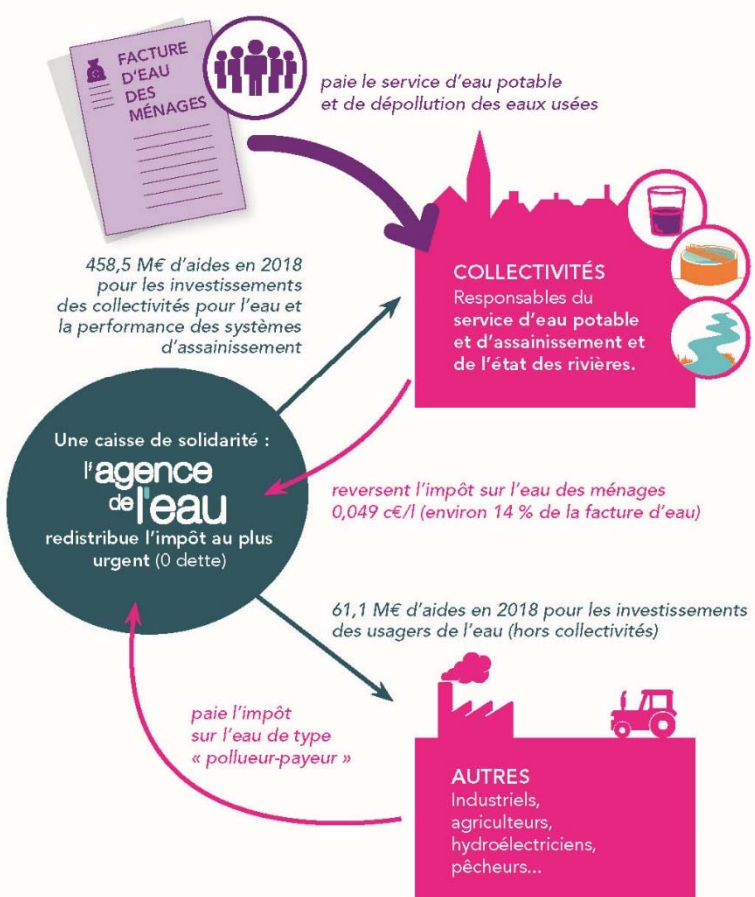
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,70 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,06 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017.



**FACTURE D'EAU DES MÉNAGES** paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

458,5 M€ d'aides en 2018 pour les investissements des collectivités pour l'eau et la performance des systèmes d'assainissement

**COLLECTIVITÉS**  
Responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières.

reversent l'impôt sur l'eau des ménages 0,049 c€/l (environ 14 % de la facture d'eau)

Une caisse de solidarité : **l'agence de l'eau** redistribue l'impôt au plus urgent (0 dette)

61,1 M€ d'aides en 2018 pour les investissements des usagers de l'eau (hors collectivités)

paie l'impôt sur l'eau de type « pollueur-payeur »

**AUTRES**  
Industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, pêcheurs...

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

### ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m<sup>3</sup> en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

### ► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

### ► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.  
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

### ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

### ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1 565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10<sup>e</sup> programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

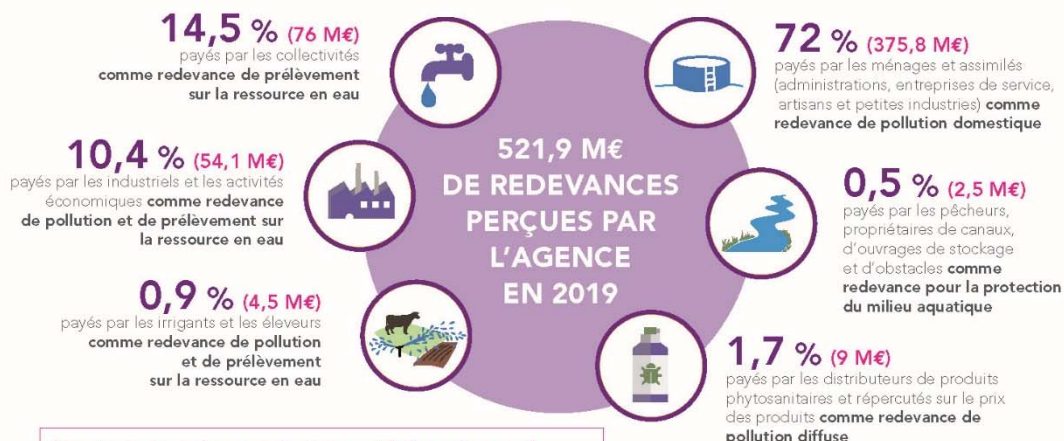
### ► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

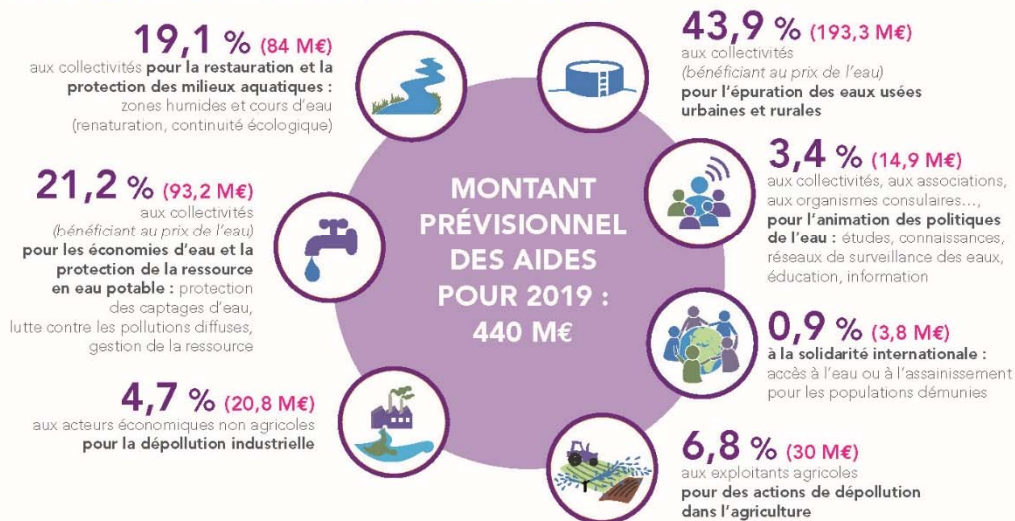
### 2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

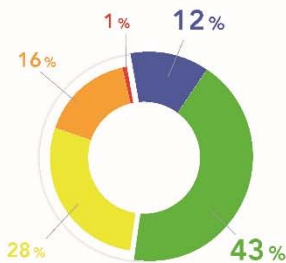


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

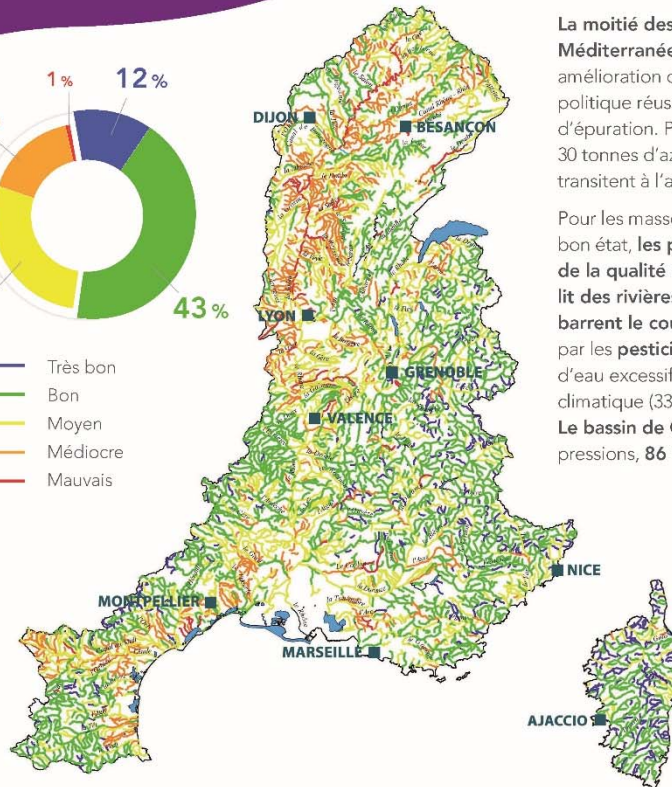
Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

## QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2017



— Très bon  
— Bon  
— Moyen  
— Médiocre  
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

### La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS  
L'EAU!**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

... bisbunag / 2019

---

## 7.2 ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION

---



**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018****TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUE-CAMPAGNE****711 Abonnement**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,140518	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,140518	13,000000	14,8267

**721 Abonnement part syndicale**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	9,580000	9,5800

**511 Consommation EAU**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	1,144209	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	1,144209	0,344200	0,3938
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	1,144209	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,144209	0,344200	0,3938
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	1,144209	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,144209	0,344200	0,3938
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018**

800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,381200	0,3938

**521 Consommation part syndicale EAU**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	0	0,505700	0,5057
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,127000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,505700	0,5057

**571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0	0,290000	0,2900
	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND 0 A 6000 M3	0	0,290000	0,2900

**581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018****501 Frais d'intervention pour impayés**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,140664	57,000000	65,0178

**741 Abonnement**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
800 VOLUME GRATUIT TC3	F0 FORFAIT ASST/COMM	BOISSERON	0	9,000000	9,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM	SAUSSINES	0	9,000000	9,0000

**531 Consommation**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0	0,500000	0,4903
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0	0,500000	0,4903

**531 Consommation**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON			0,8000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES			0,8000

**304 Redevance abonnement (part communale) sans TVA**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	FONTANES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT AST	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT AST	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	FONTANES	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000

**306 Abonnement collectivités avec TVA**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
-----------	----------------------	------------------	---	--------------	----------

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018**

021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT AST	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT AST	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	ST VINCENT DE BARBERARGUE	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	FONTANES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	ASSAS	0	20,000000	20,0000
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NI	TEYRAN	0	20,000000	20,0000

**302 Redev conso part communale sans TVA**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE CROIX DE QUINTILLA	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT VINCENT DE BARBEYRA	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GALARGUES	0	1,500000	1,5000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CAMPAGNE	0	1,000000	1,0000
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE CROIX DE QUINTILLA	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT VINCENT DE BARBEYRA	0	0,000000	0,0000

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018**

	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GALARGUES	0	1,500000	1,5000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CAMPAGNE	0	1,000000	1,0000

**303 Redev conso part communale avec TVA**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GARRIGUES	0	1,000000	1,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,000000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0	1,130000	1,1300
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0	1,920000	1,9200
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0	0,000000	0,0000
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GARRIGUES	0	1,000000	1,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,430000	0,4300
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,510000	0,5100
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0	1,130000	1,1300
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0	1,920000	1,9200
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0	0,330000	0,3300

**305 Red conso part intercommunale avec TVA**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018**

032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	0,240000	0,2400
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,749500	0,7495
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,749500	0,7495
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,749500	0,7495
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIÈRES	0	0,240000	0,2400
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000

**309 Redevance assainissement avec tva (STE)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,090000	1,0900
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIÈRES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,905800	0,9058
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DRÉZÉRY	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0	1,090000	1,0900

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018****283 Red conso Traitement pour le compte de**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,356000	0,3560
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,356000	0,3560
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,356000	0,3560
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000

**111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAPIERS	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIERS	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRIES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTANES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAILLARGUES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GUZARGUES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARGUES	0	0,000000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DREZERY	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE	0	0,000000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINCLIERES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL	0	0,155000	0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BOISSERON	0	0,155000	0,1550

**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018**

	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAUSSINES	0	0,155000	0,1550
--	----------------------------	-----------	---	----------	--------

**289 Redevance Assainissement Non Collectif pour le compte de**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
025 MUNICIPAUX TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON	0	18,000000	18,0000
025 MUNICIPAUX TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES	0	15,000000	15,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON	0	18,000000	18,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES	0	15,000000	15,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON	0	18,000000	18,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES	0	15,000000	15,0000

**289 Redevance Assainissement Non Collectif**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
032 MUNICIPAUX TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GARRIGUES	0	50,000000	50,0000
032 MUNICIPAUX TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	CAMPAGNE	0	60,000000	60,0000
032 MUNICIPAUX TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GALARGUES	0	60,000000	60,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GARRIGUES	0	50,000000	50,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	CAMPAGNE	0	60,000000	60,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GALARGUES	0	60,000000	60,0000
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GARRIGUES	0	50,000000	50,0000
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	CAMPAGNE	0	60,000000	60,0000
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	GALARGUES	0	60,000000	60,0000

**132 Abonnement**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,140518	13,000000	14,8267

**294 Redevance assainissement avec tva (STE)**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000



**BAREME DE FACTURATION**

22/05/2018

**ABO : 1<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 2<sup>nd</sup> Semestre 2018****911 Frais d'accès au service**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F5 FORFAIT FRAIS MISE EN EAU	TARIF UNIQUE	1,140664	43,000000	49,0486

## BAREME DE FACTURATION

27/05/2018

ABO : 2<sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019

## TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUES-CAMPAGNE

## 711 Abonnement (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,187748	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,187748	13,000000	15,4407

## 721 Abonnement part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,000000	0,0000
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	9,580000	9,5800

## 511 Consommation (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	1,140518	0,344200	0,3926
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,140518	0,344200	0,3926
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,140518	0,344200	0,3926
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
502 CONSOMMATION INTERNE	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,140518	0,344200	0,3926

## 521 Consommation part syndicale (EAU)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
-----------	----------------------	------------------	---	--------------	----------

BAREME DE FACTURATION		ABO : 2 <sup>es</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019				27/05/2018
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	DE 0 A 200M3	0	0,000000	0,0000	
068 DOMESTIQUE VG 1	P1 CONSO EAU A TRANCHE ANNU	SUPERIEUR A 200M3	0	0,505700	0,5057	
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000	
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057	
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 1 À 200 M3	0	0,000000	0,0000	
264 CONV ART 6, ANC+ENT	Q3 CONSO EAU A TR ANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,505700	0,5057	
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,505700	0,5057	
<b>581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (EAU)</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050	
309 VEG R.3.M. (SUSSARGUES)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,105000	0,1050	
<b>309 PF Asst avec TVA (ASSAINIS.)</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	SAUSSINES	0	0,000000	0,0000	
026 DOMESTIQUE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F7 FORFAIT	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST JEAN DE CORNIES	0	20,000000	20,0000	

BAREME DE FACTURATION						27/05/2018
ABO : 2 <sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019						
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ST VINCENT DE BARBERARGUES	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	BUZIGNARGUES	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	FONTANES	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	GUZARGUES	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	ASSAS	0	20,000000	20,0000	
	F0 FORFAIT ASST/COMM/HORS NICE	TEYRAN	0	20,000000	20,0000	
<b>305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)</b>						
<b>Jusqu'au 31/12/2018</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000	
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000	
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0 0	0,240000	0,2400	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0 0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0 0	0,736400	0,7364	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0 0	0,736400	0,7364	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÉS-DES-MOURGUES	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0 0	0,736400	0,7364	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIERES	0 0	0,240000	0,2400	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0 0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0 0	0,000000	0,0000	
<b>305 Red conso part intercommunale (ASSAINISS.)</b>						
<b>A compter du 01/01/2019</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	0,344300	0,3443	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,745600	0,7456	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	0,344300	0,3443	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,745600	0,7456	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY	0	0,344300	0,3443	

BAREME DE FACTURATION			27/05/2018		
ABO : 2 <sup>es</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019					
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU		0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÉS-DES-MOURGUES	0	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,745600	0,7456
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIÈRES	0	0,344300	0,3443
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,000000	0,0000
<b>309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)</b>			<b>Jusqu'au 31/12/2018</b>		
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,090000	1,0900
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIÈRES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,224500	0,2245
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÉS-DES-MOURGUES	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DRÉZÉRY	0	1,090000	1,0900
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0	1,090000	1,0900
<b>309 Redevance assainissement avec TVA (ASSAINISS.)</b>			<b>À compter du 01/01/2019</b>		
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO AST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
118 DOMESTIQUE ET ASST AU FORFAIT	W7 PF ASST /VS2 PAR CMNE	SAINT GENIES DE MOURGUES	0	1,005700	1,0057
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,228400	0,2284
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,450000	0,4500

BAREME DE FACTURATION		ABO : 2 <sup>es</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019				27/05/2018
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	0	1,005700	1,0057	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,228400	0,2284	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,450000	0,4500	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINCLIÈRES	0	1,005700	1,0057	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,919300	0,9193	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,450000	0,4500	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	0	1,005700	1,0057	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,228400	0,2284	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES	0	1,005700	1,0057	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,450000	0,4500	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT-DRÉZÉRY	0	1,005700	1,0057	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	0	1,005700	1,0057	
<b>283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)</b>		<b>Jusqu'au 31/12/2018</b>				
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,369100	0,3691	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,369100	0,3691	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,369100	0,3691	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000	
<b>283 Red conso Traitement (ASSAINISS.)</b>		<b>A compter du 01/01/2019</b>				
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0	0,376000	0,3760	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0	0,376000	0,3760	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0	0,376000	0,3760	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST BAUZILLE DE MONTMEL	0	0,400000	0,4000	
<b>294 Redevance assainissement (ASSAINISS.)</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000	
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000	
026 DOMESTIQUE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	P4 CONSO ASST SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	

BAREME DE FACTURATION		ABO : 2 <sup>er</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019				27/05/2018
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0	0,400000	0,4000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0	0,400000	0,4000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST JEAN DE CORNIES	0	0,400000	0,4000	
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,400000	0,4000	
<b>571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (POLLUTION)</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
026 DOMESTIQUE ANC	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0	0,270000	0,2700	
	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND 0 A 6000 M3	0	0,270000	0,2700	
<b>111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (MODERNISAT)</b>						
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1	
026 DOMESTIQUE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	MN MODERNISATION	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
043 FACTURES SPECIALES	98 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
800 VOLUME GRATUIT TC3	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAPIERS	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGU	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGU	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRIES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTANES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GUZARGUES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAILLARGUES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DREZERY	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARGUES	0	0,000000	0,0000	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BUZIGNARGUES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0	0,150000	0,1500	
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE	0	0,000000	0,0000	

<b>BAREME DE FACTURATION</b>		<b>27/05/2018</b>			
<b>ABO : 2<sup>es</sup> Semestre 2019 / Conso 1er Semestre 2019</b>					
	MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINCLIERES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES	0	0,150000	0,1500
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL	0	0,150000	0,1500
<b>501 Frais d'intervention pour impayés (FRAIS)</b>					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
800 VOLUME GRATUIT TC3	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0	0,000000	0,0000
	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,187748	57,000000	67,7016





## 7.3 ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE

### NATURE DU SERVICE ASSURÉ :

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :

- Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- Aménagements et exploitation de ses ressources,
- Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ...).

Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (**hors installations de secours contre l'incendie**).

Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIERES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINT DREZERY	13 novembre 1937
CASTELNAU le LEZ	31 décembre 1940	SAINT GENIES DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINT JEAN de CORNIES	13 novembre 1937
FONTANES	02 juin 1938	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	31 mai 1943
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940

**SERVICE DÉLÉGUÉ :**

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le **01 janvier 1998**.

Après une procédure de mise en œuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU le 01 janvier 2010 pour les 12 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

*Les prestations confiées à la société S.A. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU sont les suivantes :*

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

*La collectivité prend en charge :*

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

**CONSTITUTION ET GESTION DU SERVICE :**

- La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :
  - Crouzette (Commune de Castelnau le Lez),
  - Bérange (Commune de St-Geniès des Mourgues),
  - Mougères (commune de Galargues),
  - Candinières (Commune de Castries),
  - Fontmagne (commune de Castries)
  - Peillou (Commune de St-Hilaire de Beauvoir).

Et par l'importation d'eau potable du SIAE Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patus (Commune de St-Vincent de Barbeyrargues).

A compter du 01 janvier 2010 et suite à la prise de la compétence eau potable par la **Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup** et la **Métropole de Montpellier**, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

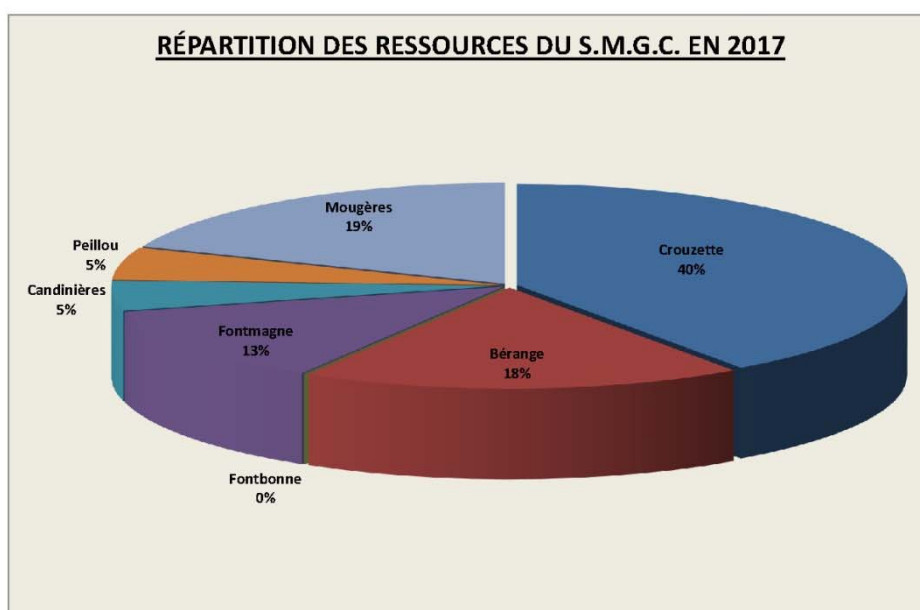
Tableau ci-dessous :

MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNES EN ADHÉSION DIRECTE
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANÈS	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	S <sup>T</sup> . BAUZILLE- DE- MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	S <sup>T</sup> HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIÈRES	S <sup>T</sup> JEAN DE CORNIES	
S <sup>T</sup> DRÉZÉRY	S <sup>T</sup> VINCENT DE BARBEYRARGUES	
S <sup>T</sup> - GENIÈS-DES-MOURGUES	S <sup>T</sup> E CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

**Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018.**

**ORIGINE DE LA RESSOURCE**

Captages (m3)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crouzette	2 588 000	2 347 961	2 349 437	2 356 018	2 151 001	2 073 086	2 059 992	2 249 674	2 339 239	2 372 793
Bérange	1 100 362	1 081 384	998 015	1 151 856	870 116	924 642	886 798	913 452	994 334	1 080 615
Fontbonne	834 256	886 440	808 830	812 136	682 308	0	0	0	0	0
Fontmagne	941 916	885 297	888 997	944 414	861 140	857 671	831 698	789 470	844 910	730 197
Candinières	395 222	477 103	504 045	261 573	493 084	318 901	398 515	375 038	425 144	283 505
Peillou	326 732	227 263	222 503	261 124	219 346	120 358	288 641	275 876	269 759	308 097
Mougères	0	0	77	0	317 279	963 304	1 006 830	987 077	1 088 814	1 116 773
Total	6 186 488	5 905 448	5 771 904	5 787 121	5 594 274	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980
Achat SIAEP	7 084	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 834	6 575



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

COMMUNES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ASSAS	591	597	604	602	611	613	624	627	623	631
BAILLARGUES	2 317	2 334	2 467	2 479	2 596	2 633	2 658	2 661	2 732	2 772
BEAULIEU	588	595	605	617	624	655	716	744	896	911
BOISSERON	650	676	698	719	737	749	725	816	822	839
BUZIGNARGUES	112	115	118	127	130	139	140	159	170	169
CAMPAGNE	119	119	121	128	127	128	129	134	140	140
CASTELNAU LE LEZ	5 273	5 292	5 380	5 522	5 641	5 749	5 797	5 990	7 217	7 757
CASTRIES	2 189	2 214	2 238	2 253	2 327	2 378	2 412	2 434	2 568	2 622
CLAPIERS	1 840	1 880	1 985	1 999	2 024	2 106	2 109	2 142	2 166	2 157
FONTANÈS	135	147	152	152	156	157	158	158	160	162
GALARGUES	232	239	242	248	260	276	303	293	307	310
GARRIGUES	70	70	72	72	73	78	79	87	90	97
GUZARGUES	168	174	174	177	180	181	180	181	183	183
MONTAUD	361	371	374	384	398	404	414	417	431	437
RESTINCLIÈRES	561	603	628	631	647	687	699	714	791	826
S <sup>T</sup> BAUZILLE DE MONTMEL	394	398	407	413	418	428	447	452	481	505
S <sup>T</sup> DRÉZÉRY	801	835	841	854	870	904	970	996	1 081	1 107
S <sup>T</sup> GENIÈS DES MOURGUES	768	776	788	789	803	803	840	857	912	919
S <sup>T</sup> HILAIRE DE BEAUVOIR	131	132	138	144	150	155	169	169	177	181
S <sup>T</sup> JEAN DE CORNIES	237	241	243	246	249	248	278	286	299	307
S <sup>T</sup> VINCENT DE BARBEYRARGUES	292	293	294	298	297	299	302	310	317	320
S <sup>TE</sup> CROIX DE QUINTILLARGUES	223	219	224	261	295	312	322	333	343	343
SAUSSINES	384	385	391	398	400	406	415	423	423	426
TEYRAN	1 721	1 738	1 771	1 807	1 852	1 880	1 906	1 922	1 940	1 950
<b>Total</b>	<b>20 157</b>	<b>20 443</b>	<b>20 955</b>	<b>21 320</b>	<b>21 865</b>	<b>22 368</b>	<b>22 792</b>	<b>23 305</b>	<b>25 269</b>	<b>26 071</b>
Évolution en nbre	350	286	512	365	545	503	424	513	1 964	802
Évolution en %	1,77%	1,41%	2,50%	1,74%	2,56%	2,30%	1,90%	2,25%	8,43%	3,17%

+ 3 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 22 371

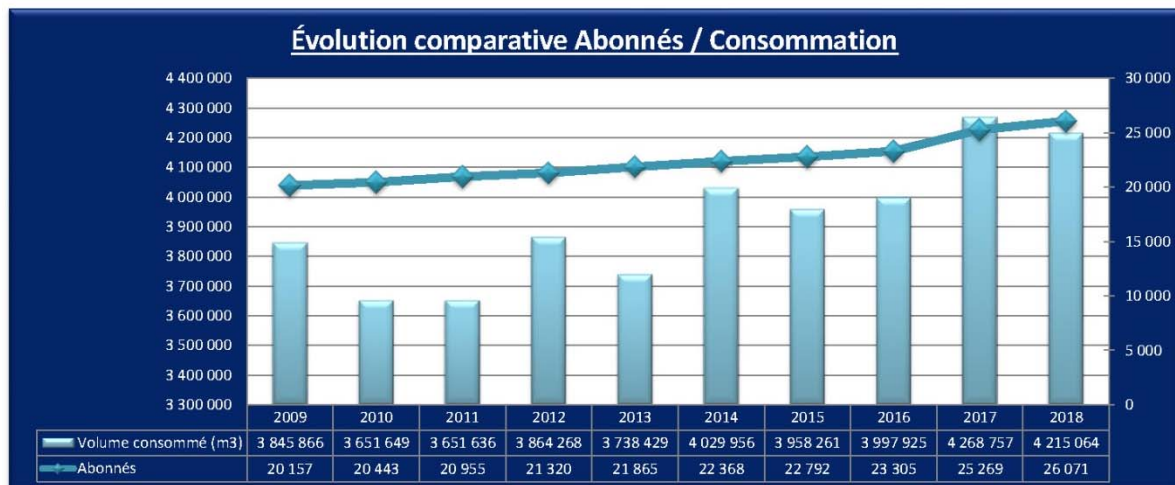
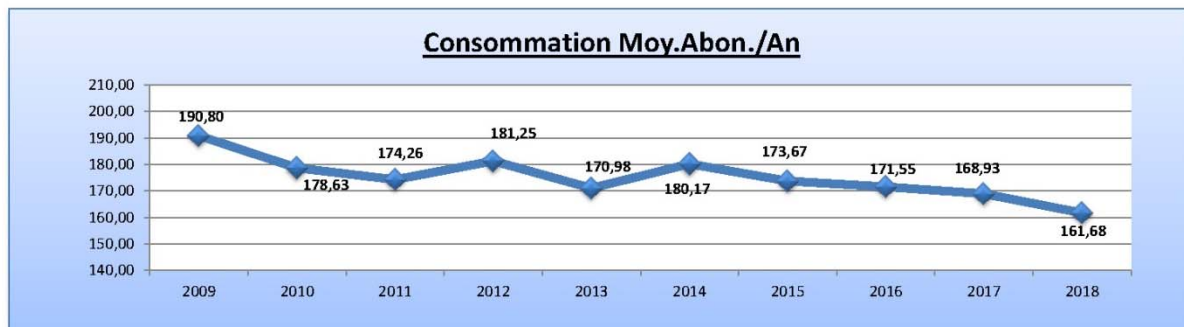
## CONSOMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2009 À 2018 (EN M<sup>3</sup>)

### RÉPARTITION DES VOLUMES COMPTABILISÉS DANS LE PÉRIMÈTRE SYNDICAL

COMMUNES	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
ASSAS	147 330	111 731	110 981	118 270	111 651	114 302	114 378	112 863	113 444	106 012
BAILLARGUES	355 145	375 376	364 867	371 680	387 111	400 788	409 361	412 130	430 450	438 341
11	93 176	83 133	88 377	95 494	86 694	84 719	86 454	96 237	117 766	112 979
BOISSERON	98 827	94 077	94 073	96 728	92 798	94 703	102 694	102 229	104 001	98 439
BUZIGNARGUES	13 226	15 612	17 321	13 439	17 256	16 482	18 499	19 060	21 326	21 387
CAMPAGNE	17 652	14 648	14 937	16 338	15 331	14 248	13 448	15 266	15 598	14 203
CASTELNAU LE LEZ	1 279 235	1 237 000	1 249 128	1 362 129	1 315 355	1 463 270	1 430 716	1 445 326	1 571 428	1 600 249
CASTRIES	394 250	344 063	352 837	350 110	343 313	388 024	354 630	356 128	386 628	372 056
CLAPIERS	365 956	338 026	341 417	362 922	344 817	376 676	346 054	348 710	365 628	360 903
FONTANÈS	25 443	24 208	25 803	26 624	24 586	25 134	25 213	24 935	26 473	23 860
GALARGUES	30 131	30 410	31 291	31 898	32 062	36 090	32 085	30 589	37 626	37 080
GARRIGUES	9 105	9 616	7 907	8 224	7 808	7 337	7 919	8 616	8 215	8 954
GUZARGUES	30 484	30 997	31 506	31 292	27 479	27 365	28 723	26 987	28 772	28 230
MONTAUD	56 419	56 443	59 887	61 817	58 114	58 952	69 645	63 268	69 603	59 890
RESTINCLÈRES	93 663	94 986	90 835	105 744	99 702	100 061	101 672	107 449	103 636	101 855
ST BAUZILLE DE MONTMEL	63 845	58 287	58 101	61 267	56 381	58 035	65 255	61 118	70 560	61 030
ST DRÉZÉRY	156 155	147 072	142 115	158 533	148 814	157 214	158 812	160 839	170 733	170 179
ST GENIÈS DES MOURGUES	89 150	87 893	88 490	92 701	94 000	95 681	95 507	103 097	100 002	100 613
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	21 510	20 345	21 400	20 304	20 276	19 075	20 769	20 480	22 349	22 024
ST JEAN DE CORNIÈS	59 862	40 943	40 442	41 152	36 094	36 322	35 395	37 158	38 217	38 240
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	59 538	57 923	55 373	62 935	54 105	55 192	55 335	56 923	58 332	54 516
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	50 961	36 726	37 365	39 380	39 523	44 924	51 376	50 635	54 062	52 897
SAUSSINES	43 373	43 290	41 905	45 561	42 786	48 347	44 756	49 004	54 105	46 352
TEYRAN	291 430	298 844	285 278	289 726	282 373	307 015	289 565	288 878	299 803	284 775
<b>TOTAL</b>	<b>3 845 866</b>	<b>3 651 649</b>	<b>3 651 636</b>	<b>3 864 268</b>	<b>3 738 429</b>	<b>4 029 956</b>	<b>3 958 261</b>	<b>3 997 925</b>	<b>4 268 757</b>	<b>4 215 064</b>
Evolution en nbre	663 534	-194 217	-13	212 632	-125 839	291 527	-71 695	39 664	270 832	<b>-53 693</b>
Evolution en %	20,85%	-5,05%	0,00%	5,82%	-3,26%	7,80%	-1,78%	1,00%	6,77%	<b>-1,26%</b>

**TOTALITÉ DES COMMUNES DU SYNDICAT**

	Volume consommé (m3)	Abonnés	Moy. Abon./An
2009	3 845 866	20 157	190,80
2010	3 651 649	20 443	178,63
2011	3 651 636	20 955	174,26
2012	3 864 268	21 320	181,25
2013	3 738 429	21 865	170,98
2014	4 029 956	22 368	180,17
2015	3 958 261	22 792	173,67
2016	3 997 925	23 305	171,55
2017	4 268 757	25 269	168,93
2018	4 215 064	26 071	161,68



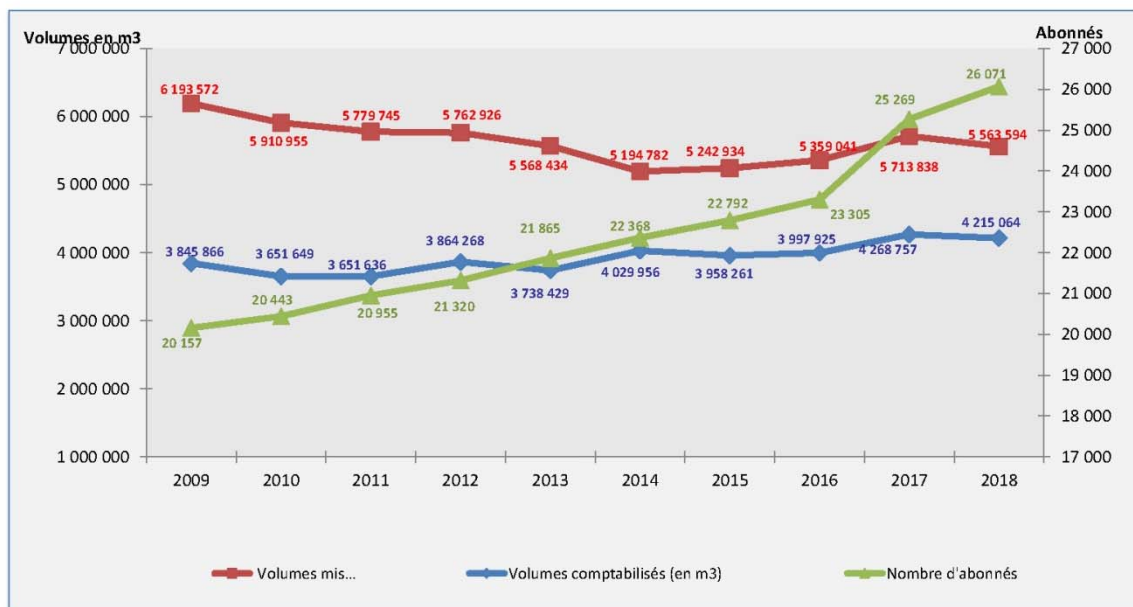


## PRODUCTION ET VENTE

### ÉVOLUTION DES ABONNÉS

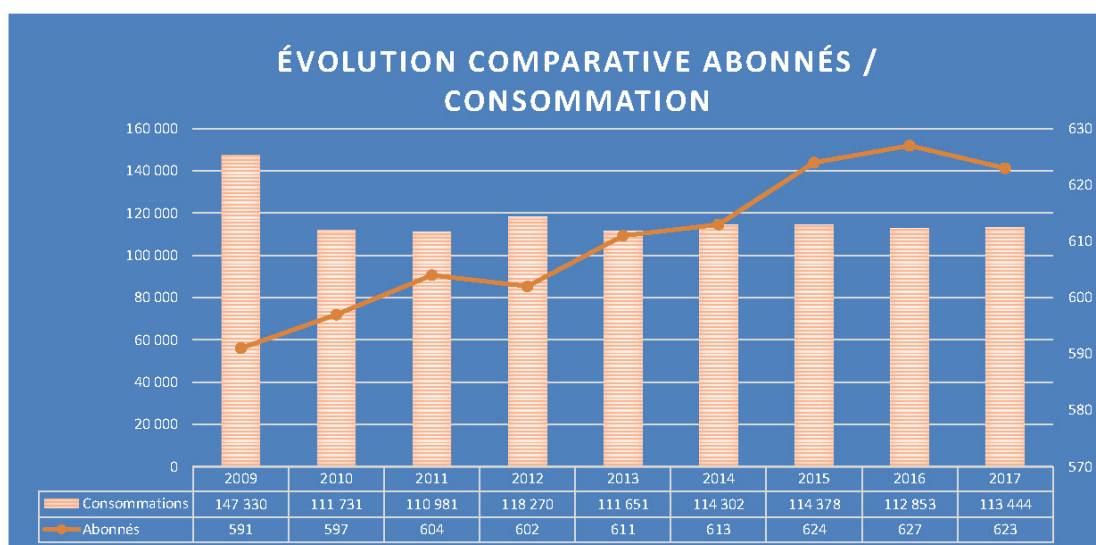
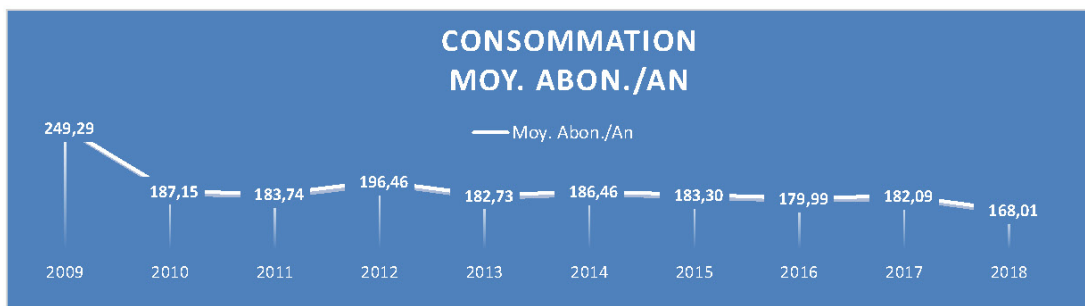
#### RÉCAPITULATIF

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Volumes mis en distribution (en m<sup>3</sup>)</b>	6 193 572	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594
<b>Volumes comptabilisés (en m<sup>3</sup>)</b>	3 845 866	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064
<b>Nombre d'abonnés</b>	20 157	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269	26 071



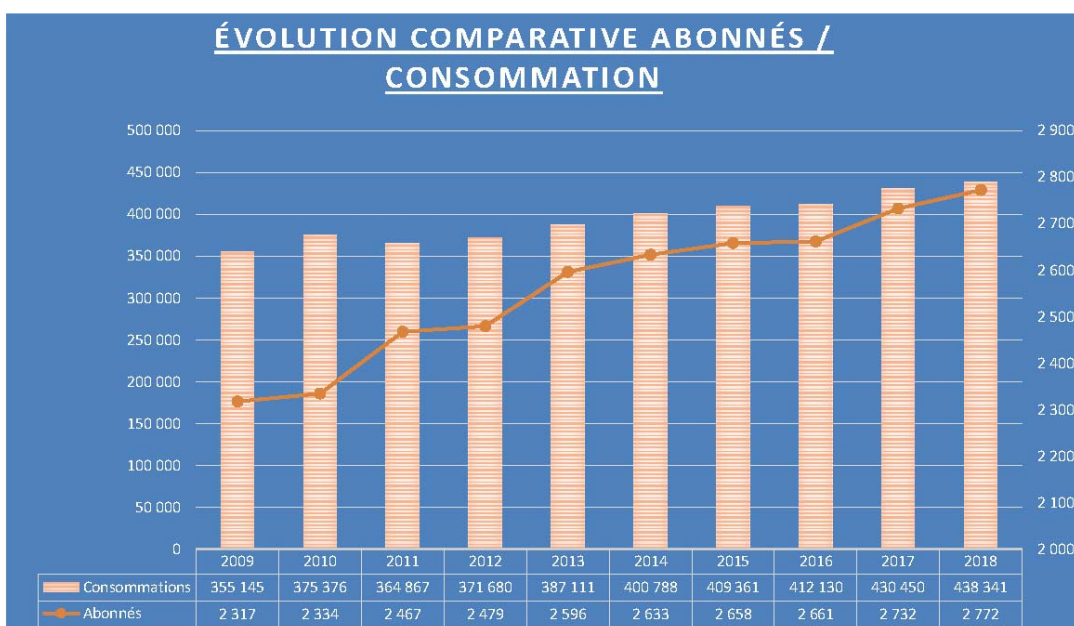
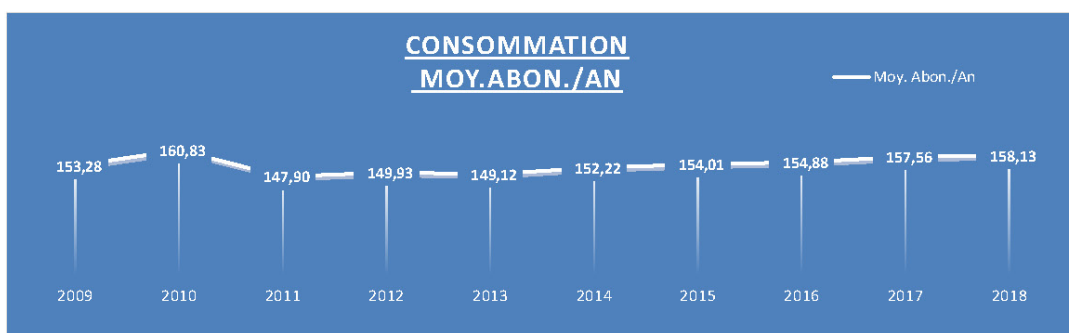
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : ASSAS**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
<b>2009</b>	<b>147 330</b>	<b>591</b>	<b>249,29</b>
<b>2010</b>	<b>111 731</b>	<b>597</b>	<b>187,15</b>
<b>2011</b>	<b>110 981</b>	<b>604</b>	<b>183,74</b>
<b>2012</b>	<b>118 270</b>	<b>602</b>	<b>196,46</b>
<b>2013</b>	<b>111 651</b>	<b>611</b>	<b>182,73</b>
<b>2014</b>	<b>114 302</b>	<b>613</b>	<b>186,46</b>
<b>2015</b>	<b>114 378</b>	<b>624</b>	<b>183,30</b>
<b>2016</b>	<b>112 863</b>	<b>627</b>	<b>180,00</b>
<b>2017</b>	<b>113 444</b>	<b>623</b>	<b>182,09</b>
<b>2018</b>	<b>106 012</b>	<b>631</b>	<b>168,01</b>



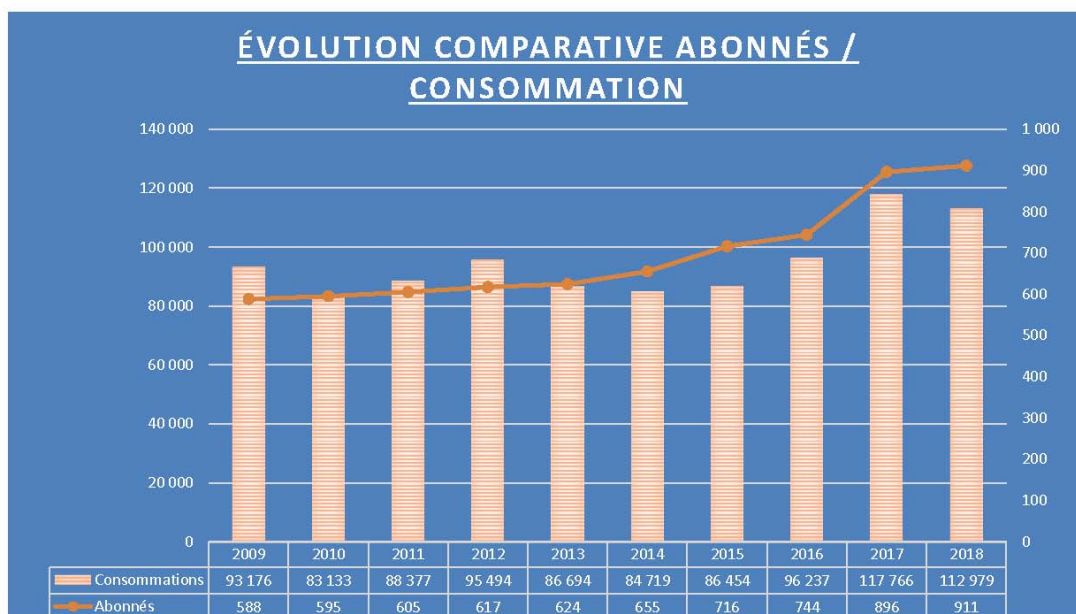
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **BAILLARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
<b>2009</b>	<b>355 145</b>	<b>2 317</b>	<b>153,28</b>
<b>2010</b>	<b>375 376</b>	<b>2 334</b>	<b>160,83</b>
<b>2011</b>	<b>364 867</b>	<b>2 467</b>	<b>147,90</b>
<b>2012</b>	<b>371 680</b>	<b>2 479</b>	<b>149,93</b>
<b>2013</b>	<b>387 111</b>	<b>2 596</b>	<b>149,12</b>
<b>2014</b>	<b>400 788</b>	<b>2 633</b>	<b>152,22</b>
<b>2015</b>	<b>409 361</b>	<b>2 658</b>	<b>154,01</b>
<b>2016</b>	<b>412 130</b>	<b>2 661</b>	<b>154,88</b>
<b>2017</b>	<b>430 450</b>	<b>2 732</b>	<b>157,56</b>
<b>2018</b>	<b>438 341</b>	<b>2 772</b>	<b>158,13</b>



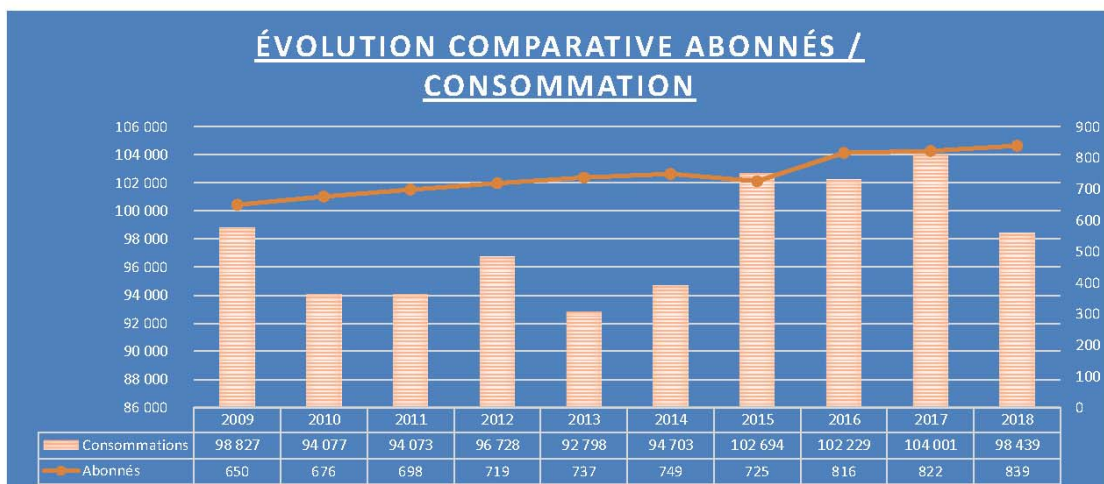
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **BEAULIEU**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	93 176	588	158,46
2010	83 133	595	139,72
2011	88 377	605	146,08
2012	95 494	617	154,77
2013	86 694	624	138,93
2014	84 719	655	129,34
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35
2017	117 766	896	131,44
2018	112 979	911	124,02



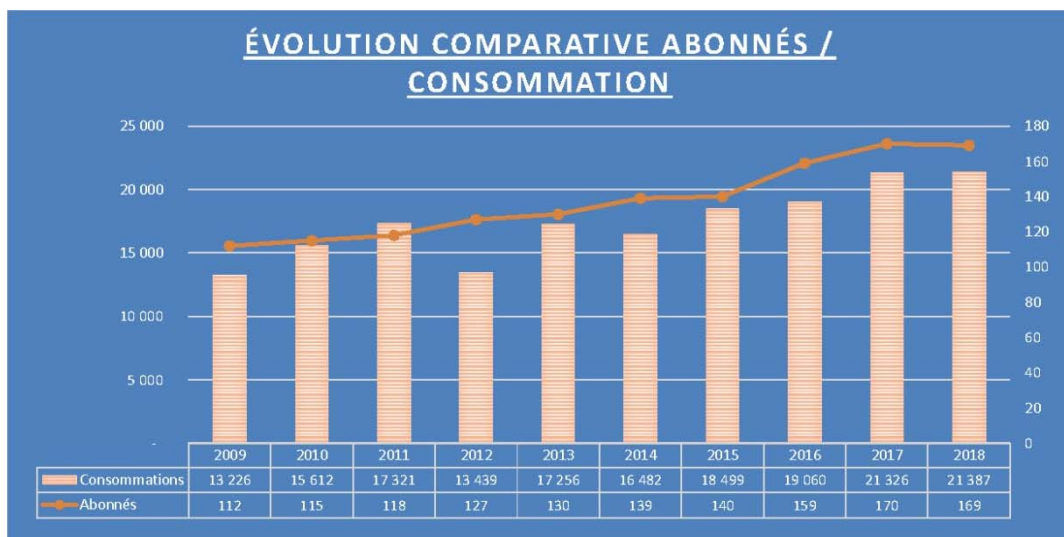
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 à 2018**Commune : **BOISSERON**

	Volume consommé m <sup>3</sup>	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	98 827	650	152,04
2010	94 077	676	139,17
2011	94 073	698	134,78
2012	96 728	719	134,53
2013	92 798	737	125,91
2014	94 703	749	126,44
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28
2017	104 001	822	126,52
2018	98 439	839	117,33



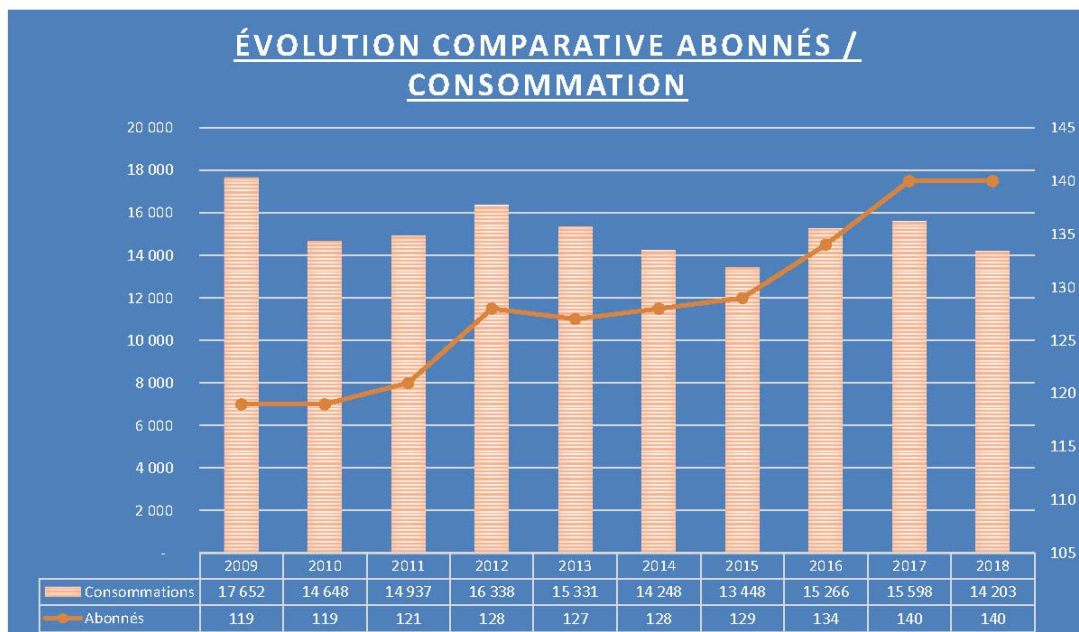
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 à 2018****Commune : BUZIGNARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	13 226	112	118,09
2010	15 612	115	135,76
2011	17 321	118	146,79
2012	13 439	127	105,82
2013	17 256	130	132,74
2014	16 482	139	118,58
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87
2017	21 326	170	125,45
2018	21 387	169	126,55



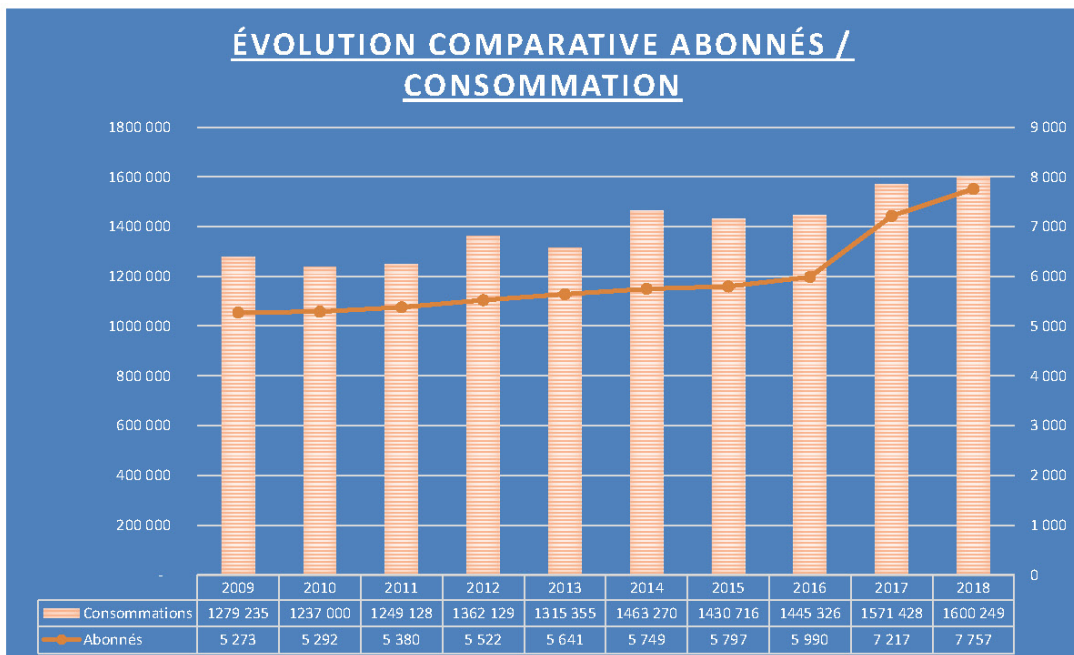
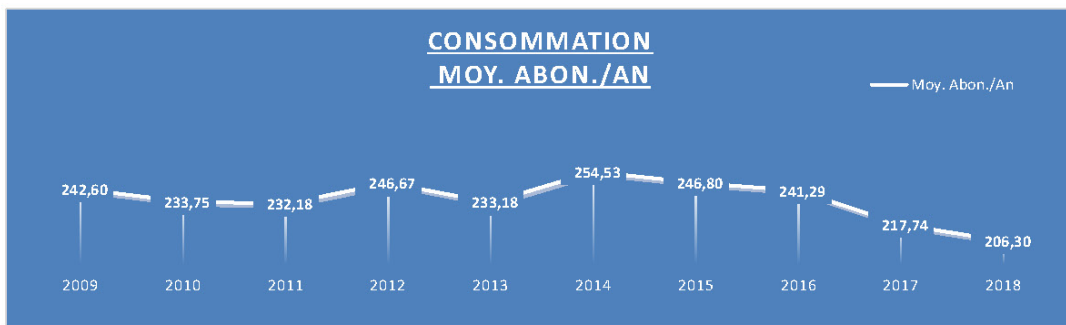
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **CAMPAGNE**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	17 652	119	148,34
2010	14 648	119	123,09
2011	14 937	121	123,45
2012	16 338	128	127,64
2013	15 331	127	120,72
2014	14 248	128	111,31
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93
2017	15 598	140	111,41
2018	14 203	140	101,45



**DETAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **CASTELNAU-LE-LEZ**

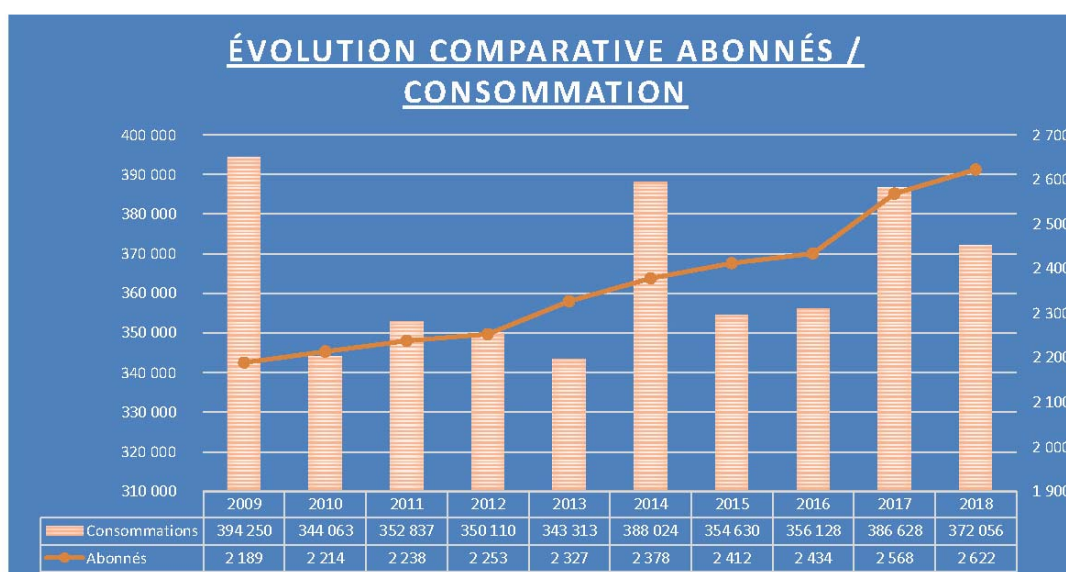
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	1 279 235	5 273	242,60
2010	1 237 000	5 292	233,75
2011	1 249 128	5 380	232,18
2012	1 362 129	5 522	246,67
2013	1 315 355	5 641	233,18
2014	1 463 270	5 749	254,53
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29
2017	1 571 428	7 217	217,74
2018	1 600 249	7 757	206,30





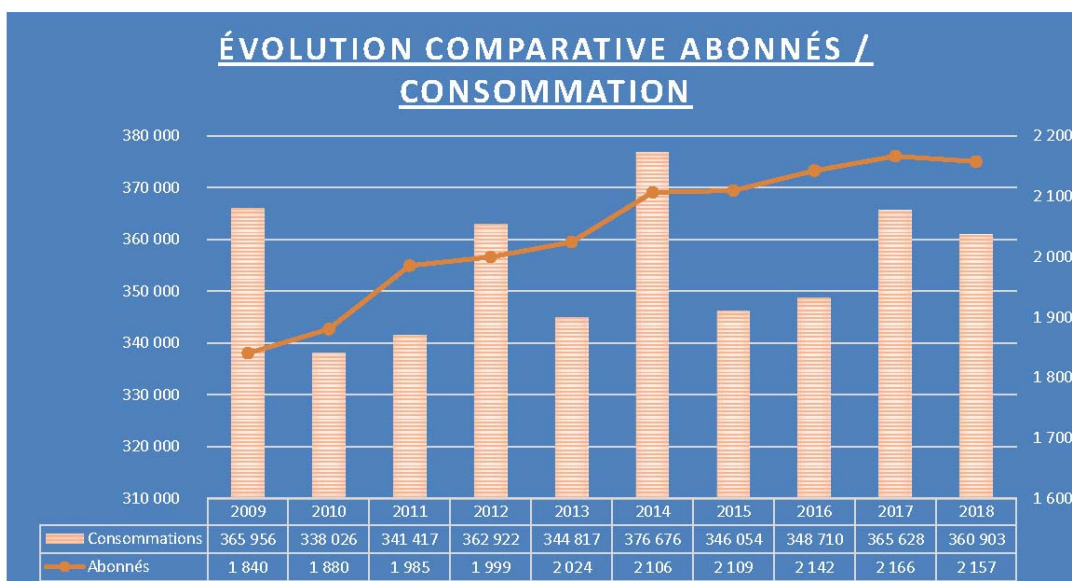
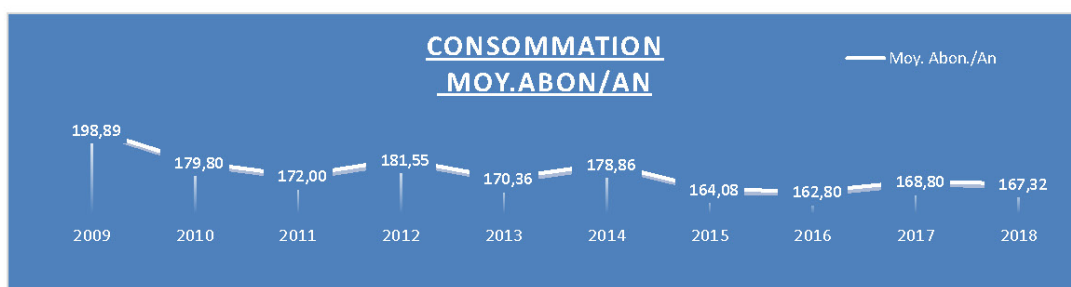
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **CASTRIES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	394 250	2 189	180,11
2010	344 063	2 214	155,40
2011	352 837	2 238	157,66
2012	350 110	2 253	155,40
2013	343 313	2 327	147,53
2014	388 024	2 378	163,17
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31
2017	386 628	2 568	150,56
2018	372 056	2 622	141,90



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **CLAPIERS**

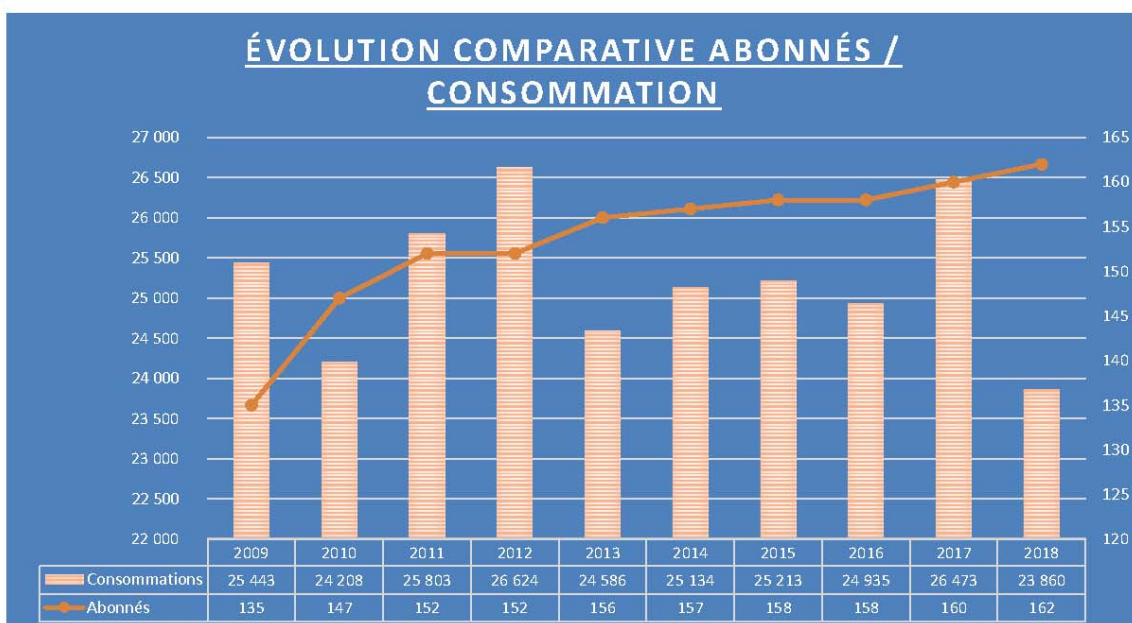
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	365 956	1 840	198,89
2010	338 026	1 880	179,80
2011	341 417	1 985	172,00
2012	362 922	1 999	181,55
2013	344 817	2 024	170,36
2014	376 676	2 106	178,86
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80
2017	365 628	2 166	168,80
2018	360 903	2 157	167,32



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

Commune : **FONTANÈS**

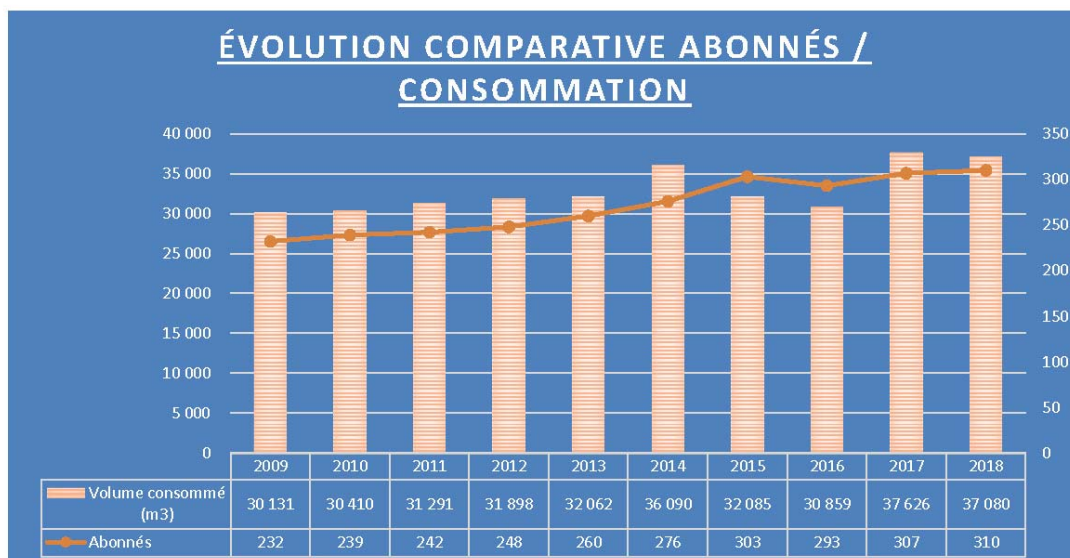
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	25 443	135	188,47
2010	24 208	147	164,68
2011	25 803	152	169,76
2012	26 624	152	175,16
2013	24 586	156	157,60
2014	25 134	157	160,09
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82
2017	26 473	160	165,46
2018	23 860	162	147,28



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

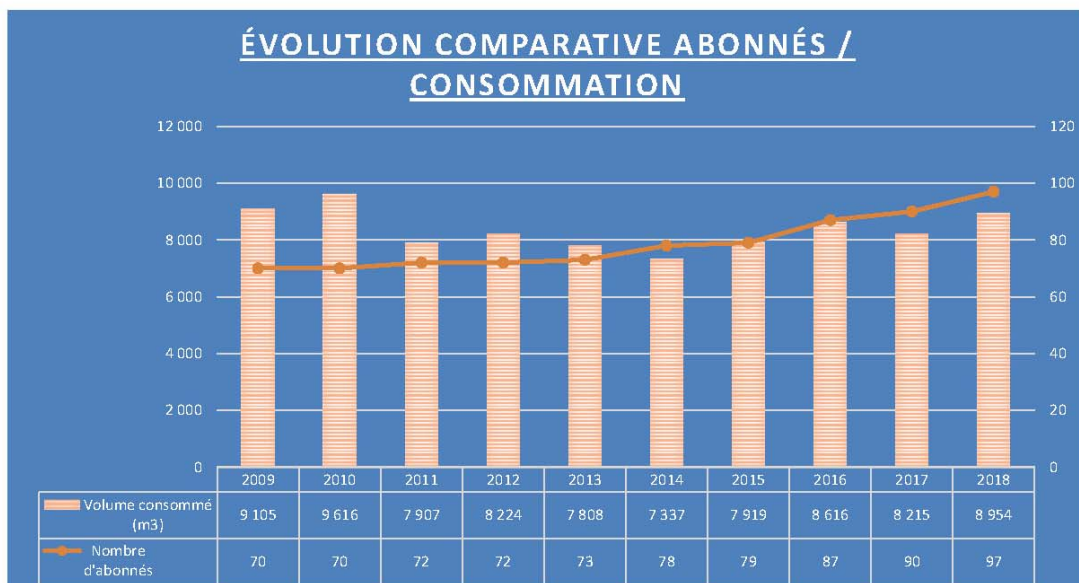
Commune : GALARGUES

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2009	30 131	232	129,88
2010	30 410	239	127,24
2011	31 291	242	129,30
2012	31 898	248	128,62
2013	32 062	260	123,32
2014	36 090	276	130,76
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32
2017	37 626	307	122,56
2018	37 080	310	119,61



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **GARRIGUES**

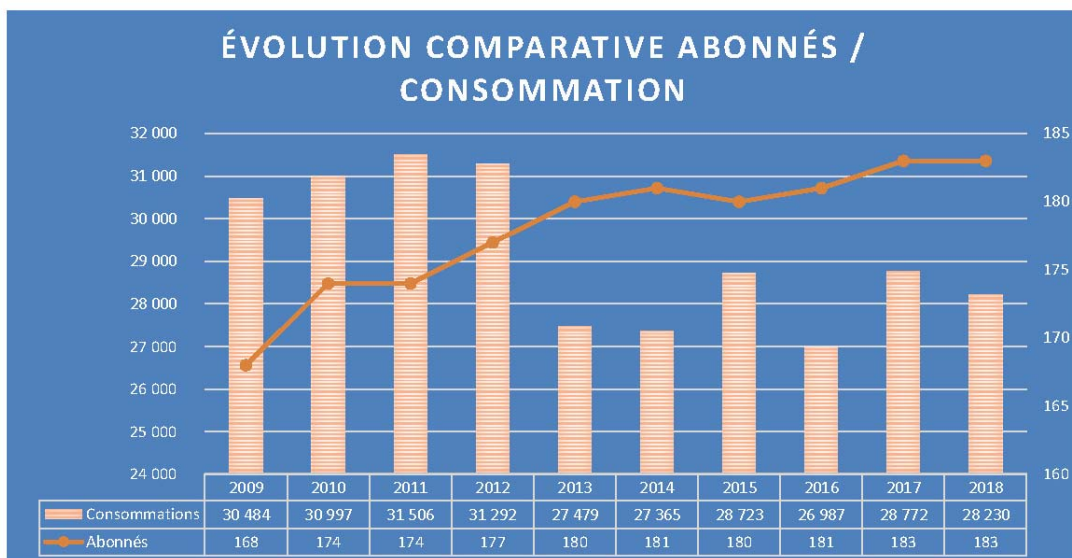
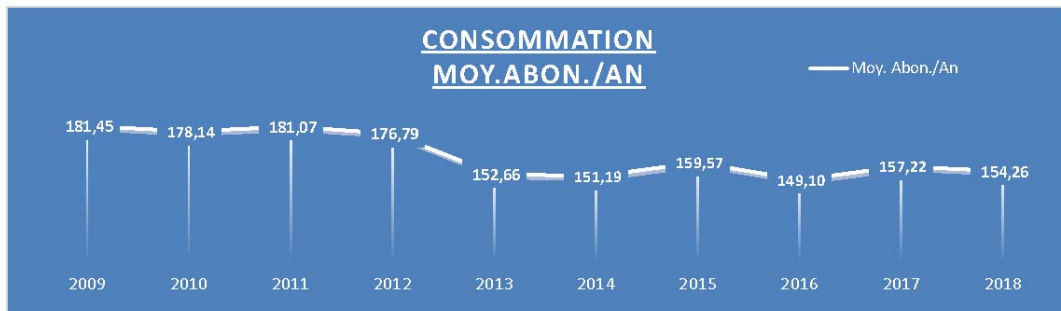
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
<b>2009</b>	<b>9 105</b>	<b>70</b>	<b>130,07</b>
<b>2010</b>	<b>9 616</b>	<b>70</b>	<b>137,37</b>
<b>2011</b>	<b>7 907</b>	<b>72</b>	<b>109,82</b>
<b>2012</b>	<b>8 224</b>	<b>72</b>	<b>114,22</b>
<b>2013</b>	<b>7 808</b>	<b>73</b>	<b>106,96</b>
<b>2014</b>	<b>7 337</b>	<b>78</b>	<b>94,06</b>
<b>2015</b>	<b>7 919</b>	<b>79</b>	<b>100,24</b>
<b>2016</b>	<b>8 616</b>	<b>87</b>	<b>99,03</b>
<b>2017</b>	<b>8 215</b>	<b>90</b>	<b>91,28</b>
<b>2018</b>	<b>8 954</b>	<b>97</b>	<b>92,31</b>



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

Commune : GUZARGUES

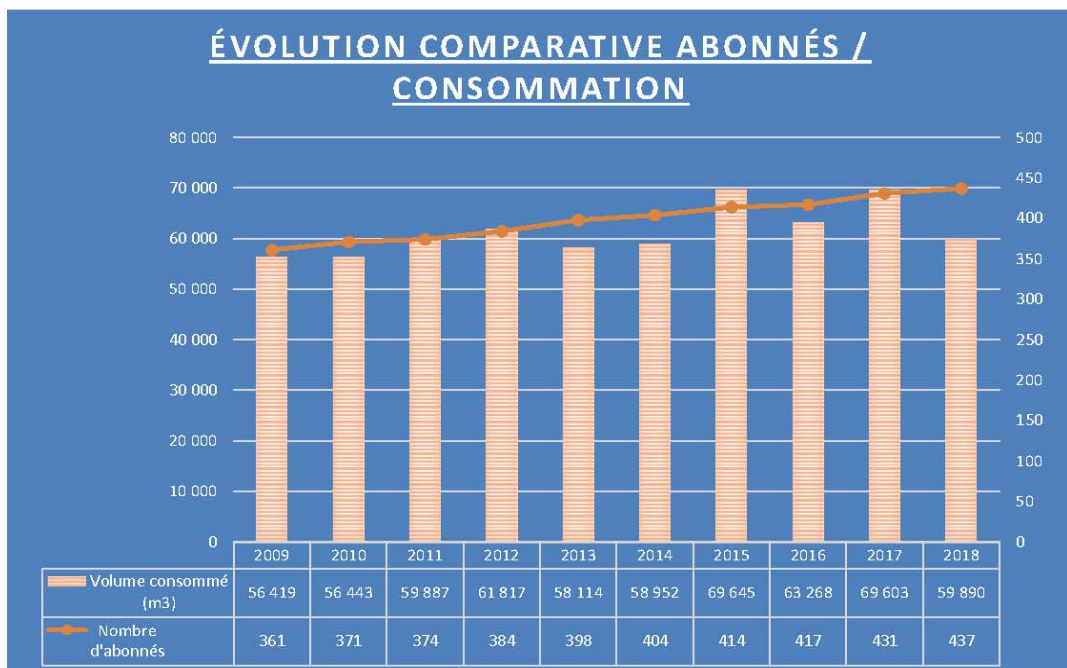
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	30 484	168	181,45
2010	30 997	174	178,14
2011	31 506	174	181,07
2012	31 292	177	176,79
2013	27 479	180	152,66
2014	27 365	181	151,19
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10
2017	28 772	183	157,22
2018	28 230	183	154,26



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

### Commune : MONTAUD

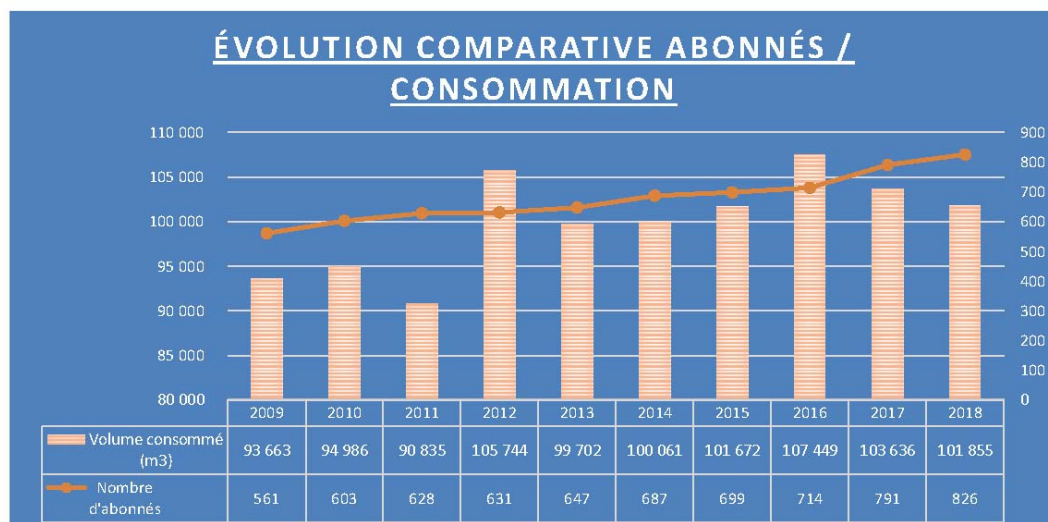
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	56 419	361	156,29
2010	56 443	371	152,14
2011	59 887	374	160,13
2012	61 817	384	160,98
2013	58 114	398	146,02
2014	58 952	404	145,92
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72
2017	69 603	431	161,49
2018	59 890	437	137,05



## DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018

Commune : **RESTINCLIÈRES**

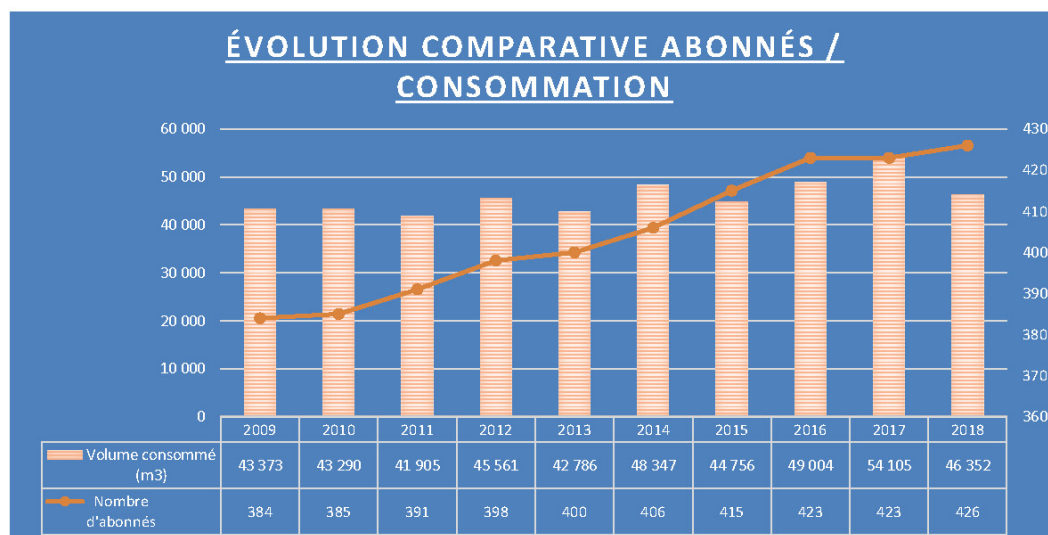
	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	93 663	561	166,96
2010	94 986	603	157,52
2011	90 835	628	144,64
2012	105 744	631	167,58
2013	99 702	647	154,10
2014	100 061	687	145,65
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49
2017	103 636	791	131,02
2018	101 855	826	123,31





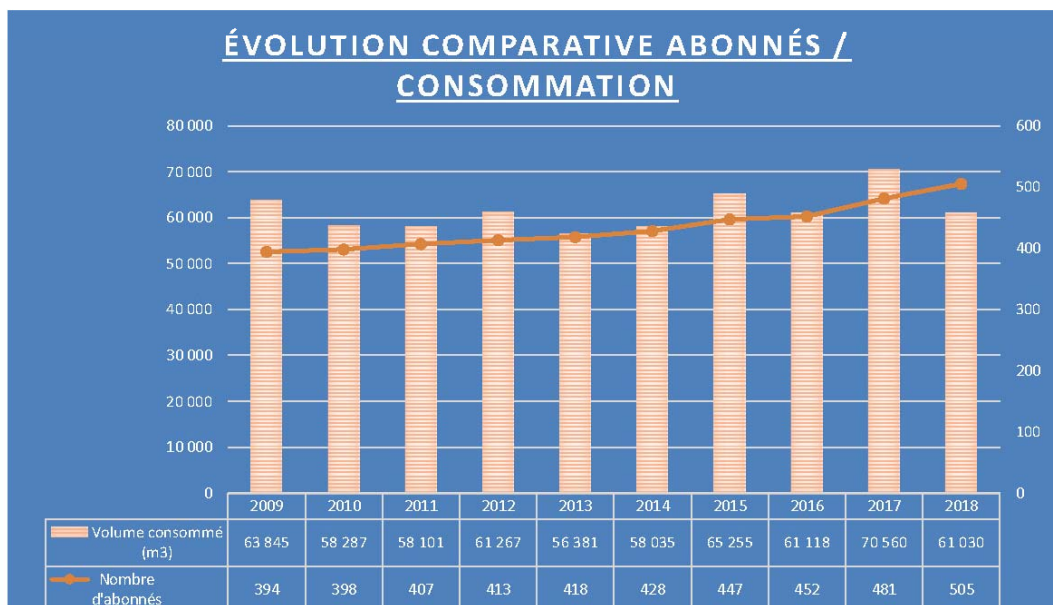
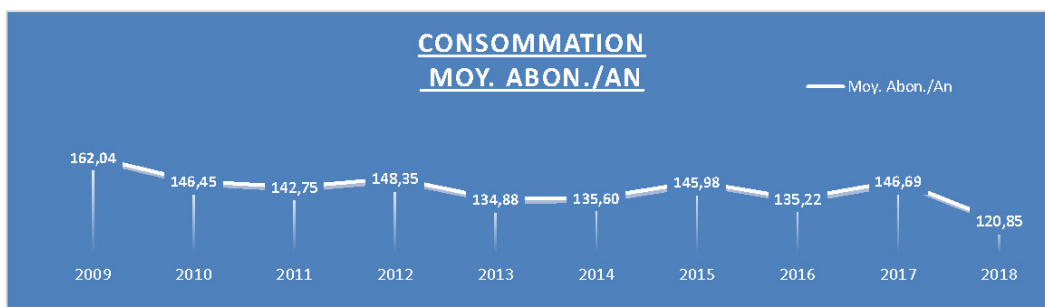
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018**Commune : **SAUSSINES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	43 373	384	112,95
2010	43 290	385	112,44
2011	41 905	391	107,17
2012	45 561	398	114,47
2013	42 786	400	106,97
2014	48 347	406	119,08
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85
2017	54 105	423	127,91
2018	46 352	426	108,81



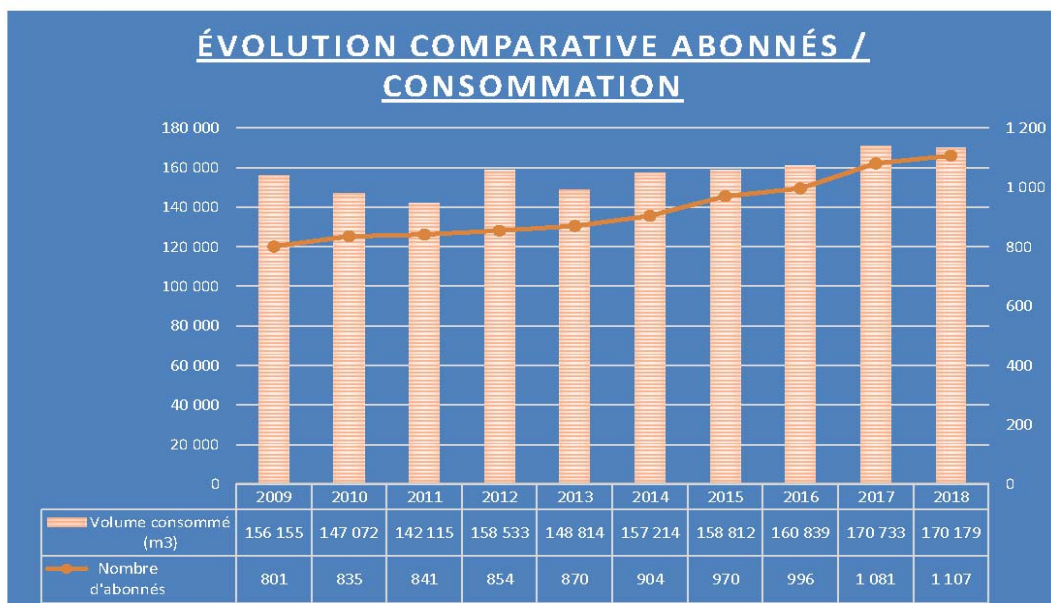
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>T</sup> BAUZILLE DE MONTMEL**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	63 845	394	162,04
2010	58 287	398	146,45
2011	58 101	407	142,75
2012	61 267	413	148,35
2013	56 381	418	134,88
2014	58 035	428	135,60
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22
2017	70 560	481	146,69
2018	61 030	505	120,85



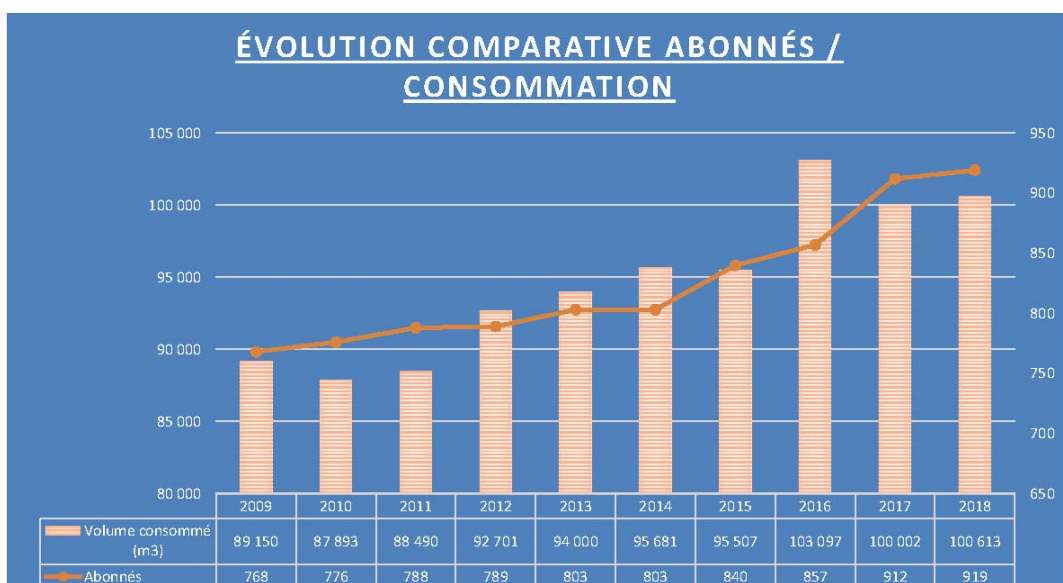
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : ST DRÉZÉRY**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	156 155	801	194,95
2010	147 072	835	176,13
2011	142 115	841	168,98
2012	158 533	854	185,64
2013	148 814	870	171,05
2014	157 214	904	173,91
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48
2017	170 733	1 081	157,94
2018	170 179	1 107	153,73



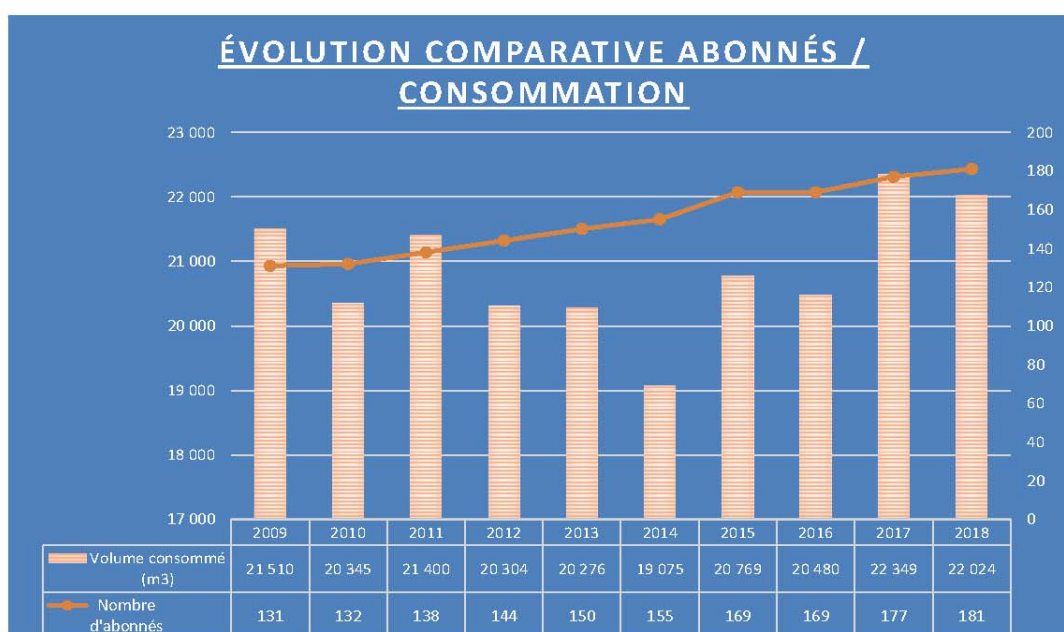
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>T</sup> GENIÈS DES MOURGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Abonnés	Moy. Abon./An
2009	89 150	768	116,08
2010	87 893	776	113,26
2011	88 490	788	112,30
2012	92 701	789	117,49
2013	94 000	803	117,06
2014	95 681	803	119,15
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30
2017	100 002	912	109,65
2018	100 613	919	109,48



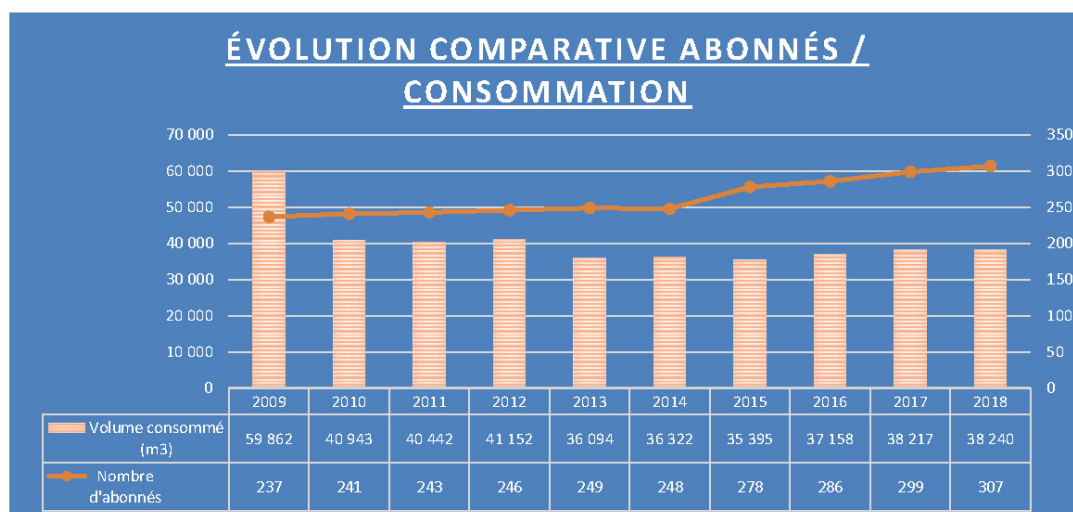
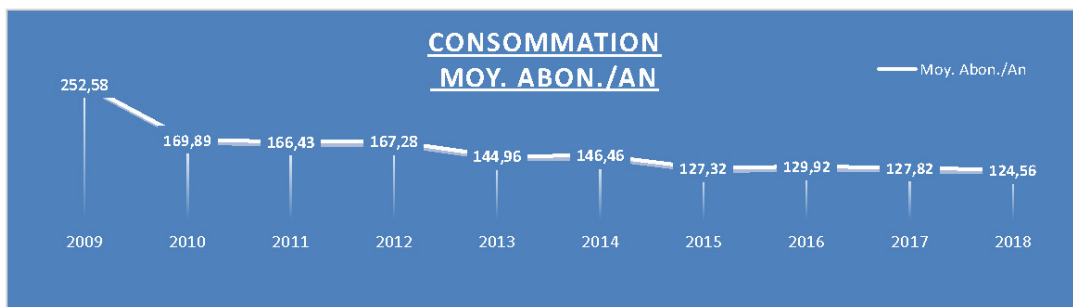
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>T</sup> HILAIRE DE BEAUVOIR**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	21 510	131	164,20
2010	20 345	132	154,13
2011	21 400	138	155,07
2012	20 304	144	141,00
2013	20 276	150	135,17
2014	19 075	155	123,06
2015	20 769	169	122,89
2016	20 480	169	121,18
2017	22 349	177	126,27
2018	22 024	181	121,68



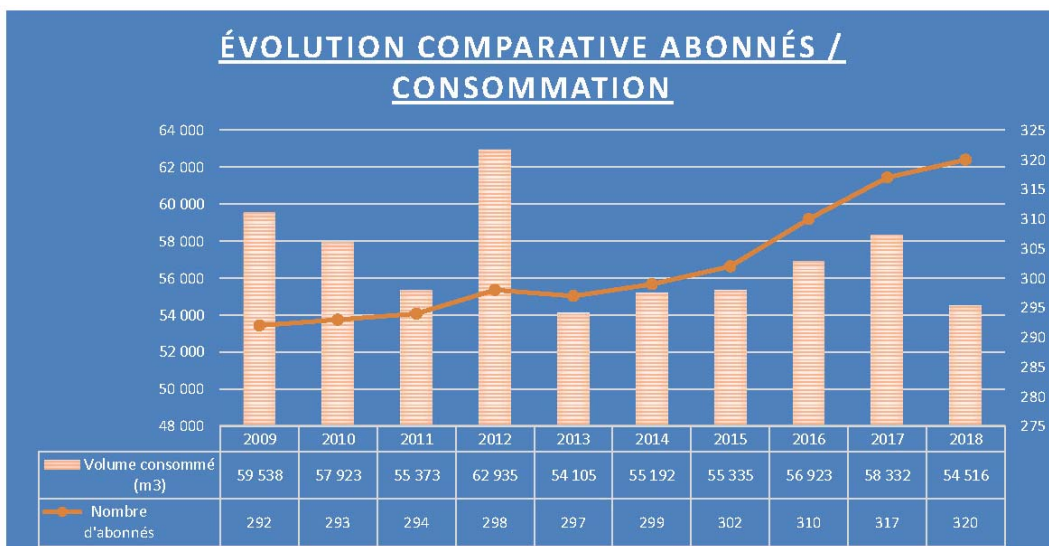
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>T</sup> JEAN DE CORNIES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	59 862	237	252,58
2010	40 943	241	169,89
2011	40 442	243	166,43
2012	41 152	246	167,28
2013	36 094	249	144,96
2014	36 322	248	146,46
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92
2017	38 217	299	127,82
2018	38 240	307	124,56



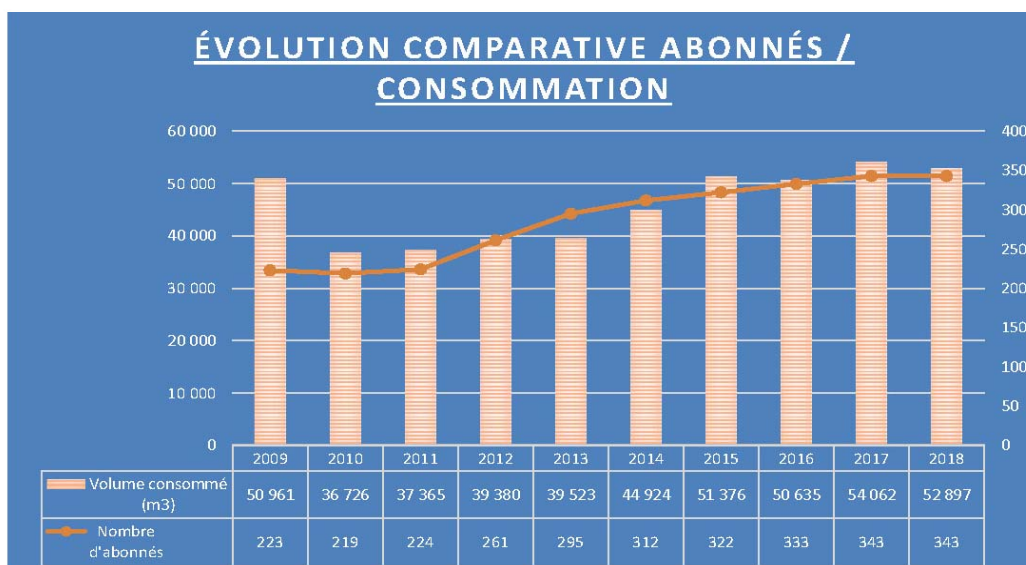
**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>T</sup> VINCENT DE BARBEYRARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	59 538	292	203,90
2010	57 923	293	197,69
2011	55 373	294	188,34
2012	62 935	298	211,19
2013	54 105	297	182,17
2014	55 192	299	184,59
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62
2017	58 332	317	184,01
2018	54 516	320	170,36



**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : S<sup>TE</sup> CROIX DE QUINTILLARGUES**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2009	50 961	223	228,52
2010	36 726	219	167,70
2011	37 365	224	166,81
2012	39 380	261	150,88
2013	39 523	295	133,98
2014	44 924	312	143,99
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06
2017	54 062	343	157,62
2018	52 897	343	154,22





**DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2009 À 2018****Commune : TEYRAN**

	Volume consommé (m <sup>3</sup> )	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2009	291 430	1 721	169,34
2010	298 844	1 738	171,95
2011	285 278	1 771	161,08
2012	289 726	1 807	160,34
2013	282 373	1 852	152,47
2014	307 015	1 880	163,31
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30
2017	299 803	1 940	154,54
2018	284 775	1 950	146,04

